

DES SUGGESTIONS DANS L'HYPNOSE

T 8 F 94

DES SUGGESTIONS

DANS

L'HYPNOSE

PAR

Le D^r A. FERRAND

Médecin des hôpitaux de Paris.



TOURS. — IMPRIMERIE ROUILLÉ-LADEVÈZE

PARIS

AU BUREAU DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

14, RUE MAYET, 14

1885

DES SUGGESTIONS DANS L'HYPNOSE

I

Sous le nom de *suggestions*, les médecins désignent aujourd'hui des phénomènes qui sont provoqués dans l'économie vivante, chez l'homme et surtout chez la femme, en dehors des influences auxquelles cette provocation doit être normalement attribuée.

Dans les conditions ordinaires de la vie, l'homme puise dans ses relations avec les objets ou avec les personnes extérieures à lui, le plus grand nombre de ses sensations et le plus souvent aussi les motifs de ses actes.

Dans la suggestion, des sensations lui sont suggérées en l'absence de l'objet qui les occasionne, parfois même en l'absence de tout objet ; et des actes lui sont imposés qu'il exécute automatiquement.

Tels sont les faits singuliers, étranges même, que l'observation propose aujourd'hui à notre étude, et en face desquels la philosophie se demande à bon droit ce qu'il faut en croire, et quelle portée il faut leur reconnaître, dans leurs rapports avec la conscience, avec la personnalité et avec le libre arbitre.

II

Une femme est mise, par les procédés connus pour cela, dans l'état d'*hypnotisme* ou d'*hypnose*. Arrivée à un certain degré de ce singulier sommeil, elle peut encore être en rapport avec les personnes qui l'entourent, les entendre et leur répondre, bien qu'elle semble incapable de tout acte spontané et délibéré. Dans cet état, qui est, sous beaucoup de rapports, analogue à l'état du somnambule naturel, l'hypnotisée obéit aveuglément à la personne qui est en rapport avec elle, notamment à son magnétiseur; et elle exécute, avec l'automatisme brutal du somnambule, les actes qu'il lui commande. Il peut lui demander de prendre telle attitude qu'il lui plaît, de se mouvoir, d'aller à tel endroit dénommé, d'exécuter telle action qui nécessite un puissant effort, de frapper quelqu'un des assistants, de se frapper elle-même; tous ces actes seront accomplis aussitôt, dans la mesure où ils sont physiquement possibles, avec la précision et l'inexorabilité que peuvent mettre dans leurs actes le somnambule et l'automate.

La suggestion peut donc s'exercer sur l'appareil moteur et sur l'appareil moteur volontaire, et peut-être aussi, mais bien moins nettement, sur l'appareil moteur qui n'obéit pas habituellement à la volonté.

Le magnétiseur peut aussi suggérer à son sujet l'impuissance, c'est-à-dire la révolte de ses membres à l'exécution de sa volonté. Il lui dira : Votre bras droit est paralysé, et le sujet ne pourra remuer son bras. Il ajoutera : Votre bras est paralysé, frappez-moi donc de ce bras; vous le voulez et ne le pouvez pas. Et le sujet s'épuisera en vains efforts, pour soulever ce bras dont il fait mine de se servir, comme il lui a été commandé, sans y réussir pour cela.

Les suggestions portent encore sur un autre ordre de

faits, non plus celui des actes, mais celui des sensations. A une malade hypnotisée, on donne un chiffon de papier en lui disant que c'est une fleur; elle le prend, en admire les couleurs, en savoure le parfum, en pare son corsage, etc. — Le même phénomène aura lieu, si le magnétiseur donne à son sujet, non plus un corps inerte, mais un objet repoussant et infect.

Une infusion répugnante est donnée comme un délicieux breuvage, acceptée, dégustée et savourée comme telle par le sujet. Un flacon d'ammoniaque, ouvert sous le nez, est respiré avec délices, s'il est donné sous le nom d'un parfum exquis. Les sentiments eux-mêmes peuvent être suggérés ainsi artificiellement : la peur, la haine, la sympathie, sont conçues par le sujet, pour un objet quelconque, aussitôt qu'elles lui sont commandées, ou seulement indiquées.

Il y a plus : l'objet de ces sensations ou de ces sentiments peut ne pas exister, et le sujet en expérience être la victime de véritables hallucinations. Il suffit de lui suggérer l'image d'un objet, pour qu'elle le sente comme présent et en éprouve du plaisir ou de l'effroi, de la satisfaction ou de la colère, et pour qu'elle se livre à tous les actes que peut dicter l'un quelconque de ces sentiments.

Tous les genres de sensation comme tous les genres de mouvement, mieux encore que tous les genres de mouvement, peuvent être ainsi suggérés à l'hypnotisée; aussi bien celles que reçoit la sensibilité générale, celles que reçoivent les sens spéciaux, les sensations externes et les sensations internes; besoins, désirs, et probablement passions, peuvent lui être suggérés de la sorte.

Enfin, comme dans le domaine des actes, la suggestion peut être négative; c'est-à-dire qu'elle peut supprimer une sensation réellement existante, faire que la personne en expérience ne voie pas tel individu ou tel objet qui lui sont présentés, ne sente pas telle odeur; et en ce cas si l'on insiste, pour mettre devant elle l'objet que la suggestion a fait préalablement disparaître, elle

semblera l'écarter comme distraitemment plutôt que de chercher à le reconnaître.

Par contre, si l'on donne au sujet, sans rien lui dire d'ailleurs, une attitude qui corresponde à un sentiment ou à un acte déterminé, il conçoit aussitôt ce sentiment et exécute l'acte indiqué par là. En lui faisant joindre les mains, on le provoque à faire sa prière ; en lui faisant fermer le poing, on le voit menacer avec fureur et frapper autour de lui.

Remarquons-le avant d'aller plus loin : rien n'est plus rapide que les conceptions que l'hypnotisé recueille ainsi de ses sensations toutes subjectives, et que les réactions motrices qu'il exécute en conséquence. Par là encore, impressions et actes trahissent bien l'automatisme avec lequel ils s'accomplissent. Tels sont les faits les plus simples que la suggestion peut réaliser et qu'il nous faut étudier d'abord. Nous allons essayer de rechercher 'si non le pourquoi, du moins le comment de cet automatisme.

Ce sont là, il est vrai, les phénomènes les plus élémentaires que présente à étudier l'hypnotisme. Ce sont eux qu'il faut approfondir avant de passer à l'étude des faits plus complexes. Nul doute que cette étude nous permettra de mieux comprendre ces faits et de déterminer quelles relations les unissent aux idées de conscience, de personnalité et de responsabilité, avec lesquelles ils peuvent paraître difficiles à accorder.

III

Tous les faits que nous venons de passer en revue, se rattachent aux phénomènes que les physiologistes rangent dans l'ordre des sensations et des phénomènes, dits réflexes.

Qu'on nous permette de rappeler en quoi ceux-ci consistent essentiellement.

Une impression quelconque est portée sur le trajet

d'un nerf sensitif ; aussitôt celle-ci est transmise par ce nerf de la périphérie à la cellule centrale qui lui correspond ; il en résulte une réaction, qui, passant dans les éléments moteurs de ce même centre, est transmise par eux à la périphérie, au moyen des conducteurs spécialement attribués au mouvement, c'est-à-dire par les nerfs moteurs ou centrifuges. Ces derniers mettent en activité le muscle qui est l'agent mécanique actif du mouvement. Un mouvement réflexe implique donc, lorsque son cycle est complet, un appareil périphérique récepteur de l'impression sensible, un conducteur centripète, un centre de réception, sinon de perception et de répercussion, un conducteur centrifuge et un appareil de réaction motrice et périphérique.

Telle est, dans sa constitution la plus élémentaire, l'action nerveuse, et tels sont les trois termes qu'elle comprend.

Cette constitution se retrouve, avec plus ou moins de complication, à tous les degrés de l'intervention nerveuse dans l'organisme vivant, et jusque dans les sphères les plus élevées de l'économie, dans la sphère intellectuelle, par exemple, où la perception sensible, le jugement et la volonté en reproduisent les trois termes.

Or, de la sphère la plus simple à la plus complexe, de la plus élémentaire à la plus élevée, il y en a plusieurs qui se superposent et s'étagent, pour ainsi dire, les unes au-dessus des autres, et dont les rapports mutuels sont des plus intéressants à étudier.

Il y a les centres ganglionnaires, dont le mode d'action échappe en grande partie à l'observation courante parce que les sensations qui les mettent en activité sont ou latentes ou des plus obscures, et parce que les mouvements auxquels elles aboutissent sont tardifs, lents ou plus ou moins inconscients.

Je ne m'y arrêterai donc pas, mais prendrai seulement l'acte nerveux élémentaire, là où, tout en étant le plus simple, il devient appréciable et capable d'être

suivi et jugé par l'observateur, c'est-à-dire dans les actes de la vie dite de relation.

Les centres de ces actes réflexes proprement dits, ce sont les cellules de la moelle épinière, où chaque nerf sensitif, c'est-à-dire capable de recevoir une impression périphérique quelconque, la conduit jusqu'à la moelle, à une cellule avec laquelle il est en rapport, cellule dite sensitive, qui se trouve près du plan postérieur de la moelle; cette cellule communique directement avec d'autres, situées près du plan antérieur de la moelle, cellules motrices; en particulier avec celles qui commandent au mouvement des parties qu'anime le nerf sensitif correspondant. De sorte qu'une sensation perçue à l'extrémité d'un doigt, se réfléchit dans la moelle sous la forme d'un mouvement imprimé à ce même doigt, par exemple.

Mais il est bien rare que, dans l'état normal, cette détermination se fasse aussi limitée et aussi précise. Le plus souvent, au contraire, le mouvement s'étend à un certain nombre d'organes, en connexion fonctionnelle plus ou moins habituelle avec celui qui a subi l'impression excitatrice.

L'impression reçue au doigt, par exemple, détermine en général un mouvement d'ensemble de tout le membre supérieur, bras et épaule compris. Si l'impression est assez vive, les deux membres supérieurs sont le siège de la réaction réflexe et agissent de concert, pour éviter cette impression ou pour en écarter la cause. Un peu plus encore, et les membres inférieurs subiront en même temps la détente du ressort réflexe, et le sujet prendra la fuite, mais toujours automatiquement et immédiatement. On peut voir fuir ainsi un animal décapité et privé de toute direction cérébrale.

Il y a plus, et l'animal décapité peut exécuter, par le mécanisme de l'action réflexe, des actes instinctifs complexes, et qui sembleraient, au premier abord, impliquer une certaine conscience et une certaine décision volontaire. Ainsi, une grenouille récemment décapitée, sur le dos de laquelle on dépose une goutte d'acide caustique,

ramène ses pattes sur le dos pour en frotter la surface intéressée, et comme pour en écarter l'agent qui la blesse.

Cela tient à ce que les centres qui s'échelonnent le long de la moelle, n'ont pas seulement pour rôle de provoquer tel ou tel mouvement isolé mais encore celui de combiner ensemble telle ou telle série de mouvements, dont l'association concourant à des fonctions de plus en plus complexes, obéit ou à une harmonie organique, ou à l'habitude, ou à l'éducation.

Ces associations ont lieu ainsi qu'il suit : d'abord latéralement; par exemple d'un membre au membre congénère; et c'est ainsi que les deux côtés du corps s'harmonisent pour agir ensemble, dans la plupart de nos actes. — Ensuite l'association se fait avec les centres inférieurs, dont les facultés semblent se mettre en activité secondairement. Une excitation puissante, portée sur un des membres supérieurs, met en mouvement réflexe non seulement ce membre lui-même, non seulement son congénère, mais même les autres membres de l'animal.

Et c'est ainsi que les actions réflexes se compliquent en proportion de la puissance avec laquelle s'est produite leur excitation initiale, jusqu'à produire des mouvements compliqués et multiples, tels que la fuite pour échapper au danger, la défense pour se protéger contre lui, et la lutte pour en écarter ou en détruire l'agent.

Or, c'est une loi générale bien connue dans l'activité des centres nerveux, que les centres supérieurs exercent sur ceux qui sont au-dessous d'eux un pouvoir de suspension ou d'arrêt, de telle sorte que l'arc réflexe simple que nous venons décrire, se trouve compliqué d'une sorte de cercle tangentiel. L'ébranlement nerveux reçu de l'impression périphérique, est bien encore transmis au centre de réflexion; mais avant de se transformer en réaction motrice, il est conduit de ce premier centre à un centre supérieur, qui l'élabore à son tour, avant que la transformation motrice puisse se produire, et se sub-

stituer à ce dernier pour provoquer le mouvement. — La moelle épinière et le cerveau lui-même, peuvent ainsi se décomposer en une série de centres superposés dont chacun, outre sa fonction réflexe propre, possède sur les centres sous-jacents une faculté retardante, suspensive, ou, comme on a dit encore, d'inhibition.

Cette influence se trahit clairement, quand, dans les expériences ou dans la maladie, un des centres supérieurs se trouve détruit ou totalement séparé de ceux qui sont au-dessous. Ces derniers ont alors leurs facultés réflexes notablement accrues, et, pour une stimulation des plus légères, réagissent avec plus de force et dans une plus grande étendue. Chez un animal décapité, les fonctions réflexes de la moelle sont aussitôt considérablement augmentées; et c'est aujourd'hui un des meilleurs moyens que nous ayons de reconnaître le siège et la forme des maladies de la moelle, que l'état de conservation ou de suppression, ou encore d'exagération des phénomènes réflexes.

D'après cela, il est évident que toute éducation digne de ce nom doit s'attacher à soustraire à l'influence réflexe le plus grand nombre possible de réactions motrices, pour les remettre sous la direction de l'influence motrice judicieusement réfléchie et librement déterminée.

En résumé, les actions réflexes sont automatiques, involontaires, souvent inconscientes et hiérarchisées entre elles. Elles peuvent être accrues, soit quand on augmente la puissance de l'excitant, soit quand on émancipe le centre excité de la tutelle qu'exercent sur lui les centres qui lui sont superposés.

IV

Les actes réflexes que je viens de passer en revue ont pour siège la moelle et les cordons nerveux qui sont en connexion avec elle. Mais la physiologie reconnaît d'autres actes, qui semblent, autant que ces derniers, s'accomplir en dehors de la conscience et de la volonté,

et qui se passent nécessairement dans le centre encéphalique, en un mot dans le cerveau.

Une scène violente se reproduit dans notre imagination; nous voyons des lutteurs entrer en action, s'étreindre, et dans leurs efforts nous menacer de leurs coups; instinctivement le bras fait un mouvement comme pour écarter cette lutte virtuelle et le corps se déplace pour l'éviter. Autre cas: le souvenir d'une émotion violente nous rappelle les larmes aux yeux, et, sous l'empire de l'émotion, nous nous jettons à genoux ou nous nous contractons involontairement, comme pour y échapper — Dans ces deux cas, l'imagination et le souvenir ont été le point de départ d'actes ayant tous les caractères des réflexes, et aboutissant comme eux à un mouvement immédiat, irraisonné, involontaire, auquel la conscience assiste pour le constater, sans avoir pu rien faire pour le diriger ou le contraindre.

Ce sont là des actes automatiques ou réflexes, dont le point de départ est dans l'imagination ou dans le souvenir, comme nous le voyions tout à l'heure exister dans l'impression reçue par la sensibilité périphérique.

Or l'imagination et le souvenir ne sont pas de purs actes intellectuels; les opérations qu'ils représentent ont un organe qui paraît bien être la substance corticale du cerveau. Cette substance jouerait, par rapport aux ganglions centraux de la base de l'encéphale, le rôle que jouent vis-à-vis de la moelle les expansions des nerfs de sensibilité périphérique. Ainsi une sensation de souvenir ou d'imagination, partie de la substance corticale du cerveau, serait capable de se réfléchir dans les ganglions de la base, et de ces ganglions sur les nerfs moteurs divers, les nerfs médullaires compris. Nous aurions là une chaîne réflexe totalement comparable à celles que nous avons étudiées déjà et susceptible de se modifier comme elles, sous l'influence des conditions diverses dans lesquelles elle peut se trouver, soit dans la veille, soit dans le sommeil.

Les organes ou ganglions nerveux qui occupent la

base de l'encéphale, ne sont que le prolongement anatomique des centres médullaires; ils sont, comme ces centres eux-mêmes, unis entre eux dans leurs actions réciproques, mais unis par des liens qui peuvent, dans certains cas, se relâcher ou se détruire. Et de la dissociation, de la décoordination de ces centres peuvent résulter de graves modifications dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette façon de reconnaître les réflexes cérébraux me paraît d'ailleurs, en déterminant d'une façon assez précise le champ de leur action, nous mettre à l'abri des conséquences matérialistes qu'on a cru parfois pouvoir en tirer.

Il est certain que ces derniers réflexes sont les premiers dans l'ordre physiologique; leurs centres peuvent donc agir sur ceux qui sont situés au-dessous d'eux. Tout porte à croire qu'ils peuvent les influencer, comme s'influencent de haut en bas les divers centres médullaires, qu'ils peuvent jouer à leur égard un rôle modérateur ou suspensif et substituer leur propre réaction à celle dont ces centres sont capables.

Il est plus difficile d'apprécier ce qu'il peut y avoir au-dessus de ces réflexes. La seule puissance capable de les gouverner et de se substituer à eux à son tour, ne serait-elle pas l'intelligence proprement dite? ne serait-ce pas l'âme humaine?

Cette conception, que je n'émetts ici qu'en passant, permet, il me semble, de comprendre comment l'âme n'ayant pas d'organe qui lui soit propre, domine et enveloppe tout l'organisme qu'elle gouverne. Elle se prête d'ailleurs également à la théorie animiste, qui fait de l'âme le premier moteur de l'économie humaine, et la place comme au-dessus de l'organisme pour présider à son activité; elle se prête aussi à la théorie de l'union substantielle, qui regarde l'âme comme fondue, pour ainsi dire, avec ce même organisme et s'attache surtout à établir l'intimité de leur union.

Nous avons à nous rendre compte maintenant des modifications que l'état d'hypnose apporte à l'exercice de ces facultés réflexes et à nous expliquer comment ces modifications se produisent.

L'hypnotisme est un état du système nerveux en tout comparable au sommeil; c'est, en d'autres termes, une sorte de sommeil provoqué et incomplet. On le provoque au moyen de certaines pratiques déterminées et en vertu d'une éducation particulière des sujets auxquels on l'impose; et, dans ses modalités les plus simples, il ne représente pas autre chose que l'une des phases que peut traverser le sommeil naturel, phase dans laquelle le sujet se trouve plus ou moins fixé et par ces pratiques et par cette éducation.

Le sommeil, ai-je dit ailleurs, n'est pas seulement la suspension des fonctions supérieures de l'individu; il est encore autre chose, et le plus souvent il entraîne avec elle la dissociation des fonctions qui restent en activité et leur désharmonie, si je puis ainsi dire.

Dans tous les cas où nous voyons les fonctions du système nerveux s'altérer progressivement, nous les voyons, avant de s'éteindre, se décomposer successivement dans les éléments qui les constituent, et marquer la division et la décoordination de ces éléments. La paralysie du mouvement s'annonce bien souvent par l'impuissance de certains mouvements élémentaires, et par l'existence du tremblement qui n'est que le mouvement normal décomposé. De même l'extinction de la sensibilité commune est aussi souvent précédée de l'altération plus ou moins profonde des sensations de contact, de température, de la sensibilité à la douleur, etc.

Cette dissociation des facultés nerveuses, le sommeil l'effectue mieux encore; et de plus, il l'effectue en suivant un ordre qui, pour n'être pas absolu, semble être assez communément observé, c'est-à-dire qu'il com-

mence par s'attaquer aux facultés les plus nobles, pour descendre graduellement aux plus humbles, jusqu'aux fonctions nutritives, qu'il respecte, que peut-être même il favorise au lieu de les entraver.

Or le sommeil hypnotique n'échappe pas à cette loi. L'homme hypnotisé garde l'usage d'une sensibilité qui, au début surtout de l'hypnose, n'est nullement altérée et paraît même être accrue dans une certaine mesure. Les déterminations motrices sont possibles et les conceptions les plus simples sont conservées, au moins pendant quelque temps. La mémoire, au moins pour certains faits, présente une précision remarquable et l'imagination acquiert une puissance exagérée. Mais le sens moral, dans ce qu'il a de plus élevé, mais l'intelligence proprement dite, mais la volonté, l'acte libre et voulu, tout cela est profondément altéré, le plus souvent même fait défaut, et manque d'autant plus que l'hypnose est plus complète.

Dans l'état d'hypnose, l'homme peut donc être comparé à un de ces animaux décapités, chez lesquels nous voyons, dans nos laboratoires, les actes réflexes prendre une intensité et une puissance dont ils eussent été incapables avec leur appareil cérébral intact.

Dans les expériences faites au moyen du sommeil anesthésique, on a pu suivre les progrès de l'intoxication pas à pas, et montrer comment, à une certaine période de l'opération, les centres supérieurs du système nerveux paralysés, ou comme séparés des centres inférieurs, laissent les centres inférieurs manifester une puissance d'excitabilité et de réaction vraiment excessives. C'est à peu près ce qui se produit dans le sommeil hypnotique.

Je n'en veux pour preuve que cette hyperexcitabilité nervo-musculaire qu'on a fort étudiée dans ces derniers temps. On sait, en effet, depuis peu, mais on a bien constaté que, à une certaine phase de l'état hypnotique, les sujets présentent une impressionnabilité telle, que si l'on vient à exciter doucement par la pression, ou même par le contact le plus léger, la surface cutanée au niveau

du trajet d'un muscle ou d'un nerf, ces organes entrent aussitôt en activité. Et comme ils n'ont pas été sollicités directement, il faut bien admettre que la peau a transmis au centre réflexe une impression qui s'est aussitôt transformée en réaction motrice, et constater que cette réaction se manifeste sans proportion avec la cause qui l'a mise en jeu.

Un autre caractère propre à ces actes réflexes, observés dans l'état hypnotique, c'est qu'ils se localisent assez exactement et à peu près exclusivement dans les parties où se trouve le siège de l'excitation qui les provoque ; non pas que l'hypnotisé soit incapable encore de mouvements associés, mais le mouvement produit semble chez lui, bien plus que chez l'homme éveillé, indépendant des associations que l'habitude, que l'éducation ont créées, et plus exclusivement sous la dépendance de son point de départ.

Le mouvement répond plus exactement à l'excitation initiale et plus fatalement aussi, non pas en intensité, mais en étendue et en direction.

Or c'est bien là ce que nous voyons se produire au laboratoire, quand on a, chez l'animal, isolé un centre nerveux de ceux qui l'avoisinent, et surtout de ceux qui le dominent ; un segment de la moelle qui vient d'être séparé du segment supérieur, commande des actes réflexes, aussi manifestement accrus et aussi nettement limités.

L'état d'hypnose paraît donc, au point de vue qui nous occupe, déterminer une dissociation des divers centres du système nerveux, tout en laissant chacun de ces centres présider aux fonctions auxquelles il commande d'habitude, chacun en particulier.

Cette dissociation des centres nerveux divers doit avoir l'effet suivant : Un centre quelconque, soustrait ainsi à l'influence des centres qui doivent retarder ou modérer son action réflexe, voit cette faculté réflexe s'accroître d'autant, en même temps qu'elle s'isole. L'action élémentaire à laquelle il préside, devra donc s'ef-

fectuer avec plus de précision, de force et de rapidité, mais aussi avec plus de fatalité et d'automatisme.

Il ne semble pas que cet accroissement de l'action réflexe dans l'hypnose puisse être mis sur le compte d'un accroissement de l'impressionnabilité périphérique, non plus que d'une exagération de l'action musculaire; mais il est bien plus probable que la condition de l'exagération réflexe est dans l'accroissement d'excitabilité qui résulte, pour la cellule nerveuse centrale, de sa séparation d'avec les cellules centrales voisines, et surtout de celles qui lui sont superposées.

Enfin il est remarquable que cette dissociation est d'autant plus marquée que les éléments nerveux entre lesquels elle se produit sont plus élevés dans l'échelle des centres nerveux. Souvent, en effet, on constate, dans la chloroformisation par exemple, la perturbation qui se trahit dans les centres de l'imagination et de la mémoire, alors que la coordination maintient encore unis ceux qui président à des actes bien complexes cependant, tels que l'exercice de la parole.

En un mot, l'hypnose, quel qu'en soit d'ailleurs l'agent producteur, décompose, pour ainsi dire, la personne endormie en une série d'éléments distincts. On sait que certains animaux, surtout les animaux dits articulés, peuvent être décomposés en une série de segments, dont chacun possède, au moins à l'état rudimentaire, chacun des attributs essentiels de l'animalité, c'est-à-dire un centre nerveux avec sa paire de nerfs centripètes et centrifuges et les appareils périphériques qui leur correspondent, soit pour être impressionnés, soit pour réagir.

Ces éléments de type idéal, sont ce qu'on a appelé des *zoonites*, sortes d'individus dont la superposition dans un organisme commun, forme comme une chaîne continue, laquelle constitue dans son ensemble l'animal ou la personne. Et ce sont ces éléments qui, naturellement unis et harmonisés dans l'unité de la personne éveillée, sont manifestement dissociés dans l'état hypnotique.

VI

Étant donné que nous connaissons les principales perturbations apportées dans les actes réflexes, dans leurs relations et leurs dépendances, pendant et par l'hypnose, il nous reste à rechercher comment ces perturbations peuvent servir à expliquer les suggestions, et d'abord les suggestions les plus simples, dont j'ai rap- pelé les principaux types dans le deuxième paragraphe de cette étude.

A. — Prenons d'abord la suggestion des sensations : Elle n'est autre chose qu'une hallucination ou une illusion suggérée par le magnétiseur. Celui-ci dit à son sujet : Voici une rose. — Ce mot va réveiller dans l'imagination l'image auquel il correspond. Rien de plus naturel qu'une personne à qui l'on donne une rose, remercie celui qui la lui offre, admire sa couleur et savoure son parfum. Une personne non endormie, mais simplement distraite ou fort occupée à autre chose, pourra exécuter toutes ces opérations automatiquement. Le mot *rose* a frappé son oreille; c'en est assez pour que l'idée adéquate en soit réveillée dans l'imagination et avec elle les idées connexes de couleur et de parfum, voire même celles de présent aimable et gracieux. Tout ceci peut s'accomplir par le travail réflexe du cerveau, sans que l'intelligence consciente y soit pour rien, et même sans qu'elle cesse d'être occupée d'autre chose. La personne éveillée mais fortement occupée, à la solution d'un calcul par exemple, pourra vous remercier, voir la fleur, la sentir même et ne s'apercevoir que plus tard, qu'au lieu d'une fleur riche de couleur et suave de parfum, vous lui avez remis une tige de valériane avec ses capitules tristes et infects. L'action réflexe du cerveau, qui peut, à la rigueur, expliquer la méprise de l'homme distrait, peut à plus forte raison suffire à expliquer l'hallucination du sujet hypno-

tisé, chez lequel l'abstraction est bien plus facile et l'action réflexe bien plus puissante.

Il en est de même de toutes les sensations spéciales et aussi de la sensibilité générale. Vous dites à l'hypnotisé : Votre bras est attaché au corps et ne peut se mouvoir. L'image de ce bras lié au corps se trace aussitôt dans son imagination ; elle y réveille la sensation du lien qui l'enserme et celle de l'immobilité qui en résulte ; et le bras reste fixé par action réflexe.

Il en est de même des sensations organiques ou internes, et quand l'idée du mal de mer a été évoquée dans l'imagination par la description du balancement du navire dans lequel le sujet se figure être monté, les effets suivent, jusqu'à ce qu'une suggestion nouvelle vienne remplacer celle-là, ou jusqu'au réveil du sujet. M. Bernheim prétend avoir administré à un de ses sujets une bouteille d'eau de Sedlitz tout imaginaire, dont l'effet purgatif se serait produit jusqu'à cinq et six fois dans la journée.

Dans tous ces cas l'hypnotisé a reçu une sensation et cette sensation a réveillé dans son imagination une idée adéquate, les associations d'idées connexes, que l'organisation permet, que l'éducation forme, que l'habitude fortifie, s'éveillent en même temps, et ces diverses images réfléchissent, vers les centres de la base du cerveau et au delà, les impulsions motrices qui résultent de l'organisation, de l'éducation et de l'habitude. Mais l'intelligence proprement dite, mais l'esprit n'y est pour rien. La suggestion négative, plus étrange certainement, ne réclame pas cependant une autre explication. Le sujet à qui l'on montre une chose réelle ou fictive, en dehors de laquelle on lui dit qu'il n'y a rien, a dans son imagination l'image positive de cette chose et le reste est pour lui comme s'il n'était pas. J'ai dit qu'en pareil cas, les objets qu'on lui présente sont écartés par lui comme distraitemment ou même avec une sorte de contrariété, mais sans qu'il cherche à corriger, à cette occasion, l'impression fautive qui lui a été suggérée.

Ainsi la suggestion négative n'est qu'une hallucination négative, ou exclusive, dans laquelle ce qui devrait être l'objet d'une sensation est négligé par l'esprit de celui qui en est victime. Ce dernier se refuse à regarder l'objet qu'il ne doit pas voir ; il cherche à l'éviter quand cet objet se présente à lui, mais rien n'autorise à dire qu'il ne le voit pas du tout ; rien surtout que je sache ne permet de penser qu'il voit au travers de cet objet, comme s'il n'existait pas.

Ceci ne semble-t-il pas prouver que l'hallucination négative est surtout une hallucination abstraite, si je puis ainsi dire ; en d'autres termes, le sujet dans l'imagination duquel on a imprimé telle image à l'exclusion de toute autre, ne voit qu'elle et n'agit qu'en raison de ce qu'elle lui suggère, impuissant qu'il est à la corriger spontanément par celles que lui présentent ses sens altérés par l'hypnose, et cela, jusqu'à ce que, une nouvelle image lui étant suggérée par la parole de son magnétiseur, il oublie la première et se comporte avec la plus récente comme il faisait avec celle qui la précédait.

Avant de passer à l'étude des suggestions motrices et volontaires, il nous faut encore rechercher comment la parole du magnétiseur garde la faculté de provoquer ces opérations imaginatives, alors que les sensations semblent avoir perdu ce pouvoir. On peut s'étonner à juste titre qu'un sujet chez lequel l'hypnose a séparé l'intelligence des organes, et l'a pour ainsi dire mise de côté, le laissant sous la domination des actes réflexes, comment, dis-je, ce sujet est apte encore à comprendre le sens des idées qu'on lui suggère, toutes opérations qui paraissent impliquer une certaine participation intellectuelle. — Mais cette participation n'est-elle pas, dans la très grande majorité des cas, plus apparente que réelle ? Ce sont là des opérations auxquelles l'intelligence a bien pu présider pour dresser l'économie à les exécuter ; mais que l'habitude a transformées ensuite. D'ailleurs, ce sont des opérations qui semblent bien nous être communes avec les animaux supérieurs, et qui n'im-

pliquent pas, par conséquent, l'exercice d'un principe spirituel. L'animal entend les menaces qu'on lui adresse, il en comprend les signes, et il agit en conséquence.

Ainsi, tout ce qui peut s'expliquer par l'imagination et par la mémoire peut s'accomplir en dehors de l'intelligence proprement dite. Or ces conditions suffisent à expliquer que l'hypnotisé entende la parole, que cette parole réveille une image dans ses circonvolutions cérébrales, et que cette image, ainsi actualisée, réagisse sur les centres réflexes pour provoquer l'action.

Il est de fait que dans l'usage ordinaire de la vie, un ordre nettement formulé à notre oreille entraîne, de notre part, une action plus rapide et plus précise qu'une sensation dont il nous faut mesurer la portée et apprécier la convenance. Et le sujet chez lequel l'intelligence proprement dite est obnubilée ou suspendue par l'hypnose, n'est-il pas au mieux disposé pour recevoir d'une intelligence étrangère à lui, mais éveillée et active, une sollicitation par l'intermédiaire de la parole. La parole s'adresse ainsi directement, pour ainsi dire, et à la place de l'intelligence du sujet, aux centres nerveux qui, chez lui, n'ont pas encore été atteints par l'hypnose, et elle y provoque l'acte réflexe. Or, comme ces centres nerveux ne reçoivent plus d'influence suspensive du principe qui les domine habituellement, et comme les centres inférieurs n'ont sur eux qu'une médiocre influence, il en résulte que l'imagination mise en jeu par la parole est toute-puissante pour commander l'action, et qu'elle la commande avec une précision et une rapidité qui trahissent son automatisme.

En un mot, tous les faits qui se rapportent à la suggestion hypnotique, y compris une certaine compréhension des ordres qui sont donnés par le magnétiseur, n'impliquent nullement la participation de l'intelligence proprement dite, en tant qu'elle appartient à un principe spirituel, ils peuvent tous être effectués sans son concours.

B. — Nous avons à étudier maintenant le mécanisme des suggestions volontaires ou motrices.

En dissociant l'économie de la personne, l'hypnose a séparé fonctionnellement l'esprit des organes, et, en suspendant le rôle modérateur et directeur de l'esprit, elle a augmenté le pouvoir réflexe, au point de donner à son activité une puissance qui semble accrue et une portée qui semble plus élevée. Et c'est là la condition qui permet les suggestions volontaires. L'action commencée par l'hypnotisé, en raison de l'ordre qu'il a reçu et qu'il exécute automatiquement, ne saurait être arrêtée par une sensation nouvelle que si l'intelligence proprement dite, par sa présence et son activité, venait agir sur ces diverses opérations pour en maintenir la hiérarchie et suspendre les unes au profit des autres. Mais dans l'état d'automatisme où se trouve l'hypnotisé, l'acte réflexe une fois mis en jeu, n'étant inhibé par aucun des centres qui lui sont supérieurs, doit aller jusqu'au bout de la réaction qu'il implique.

Chez l'homme éveillé, une impression perçue ne s'épuise pas dans l'acte réflexe qu'elle détermine, mais elle se transmet au *sensorium*, où elle est jugée par la conscience, emmagasinée par la mémoire, comparée avec celles qui ont avec elle quelque rapport, rapport d'harmonie ou d'antagonisme ; et, de ce travail, qui se passe au-dessus du centre nerveux directement excité, résulte une suspension ou une modération des actions réflexes.

Chez l'hypnotisé, par le fait de l'isolement des centres entre eux, ces opérations manquent plus ou moins complètement. Et lorsqu'un centre, élevé d'ailleurs, a été mis en jeu, sous l'impression d'une parole impérative, il commande une réaction dont l'effectuation, presque fatale, s'accomplit sans être retardée ou modifiée par les centres qui lui sont supérieurs.

Ceci nous explique comment le sujet hypnotisé peut encore recevoir les ordres que lui donne son magnétiseur et les exécuter, alors que les sensations, qui ne mettent en jeu que des centres moins élevés dans

l'échelle nerveuse, sont impuissantes à provoquer une perception capable de corriger la précédente, et impuissantes, à plus forte raison, à modifier l'impulsion qui résulte de l'impression produite par un ordre verbal.

Mais voyons ce que disent les faits. Une hypnotisée reçoit de son magnétiseur l'ordre de lever le bras, elle le lève; de frapper autour d'elle, elle frappe; de faire à l'un des assistants un sourire gracieux, elle le fait. Il lui ordonne d'aller décrocher un tableau fixé au mur, elle exécute cette opération avec prestesse, et dans l'exécution de tous les actes qui lui sont commandés, elle met une précision et une agilité parfois surprenantes. Ajoutons cependant que, dans tous ses actes, le sujet n'exécute rien qui dépasse les forces physiques et les aptitudes de son organisation. Ces facultés peuvent paraître accrues, et quelques-unes le sont, en effet; mais il ne fait rien qui implique l'existence de facultés nouvelles.

J'ai dit que l'influence de la suggestion sur les mouvements involontaires paraissait avoir été démontrée; mais peut-être ce fait n'est-il pas encore assez nettement établi, les mouvements viscéraux se liant souvent à des mouvements de la vie de relation.

Enfin, j'ai noté la suggestion paralysante, pour ainsi dire, celle qui, du moins, détermine une impuissance motrice, et une impuissance d'autant plus curieuse et difficile à comprendre, que si l'ordre d'agir est donné en même temps, il y a suggestion d'impulsion motrice et d'impuissance tout à la fois, ou, si l'on veut, une suggestion de lutte entre les deux influences contraires. Ce qui est non moins remarquable, c'est que l'impuissance peut être suggérée à un bras pour l'exécution d'un acte particulier, et ne pas exister dans le même bras, pour l'exécution d'un autre acte. Paralysée pour frapper, selon l'injonction qu'elle a reçue, la main peut obéir à l'ordre de coudre ou de tricoter.

Ce n'est donc pas à une paralysie véritable que l'on a

affaire, mais bien à une impuissance motrice dont la source est ailleurs.

La raison de cette impuissance bien constatée, nous ne saurions la trouver que dans une influence d'inhibition exercée par des centres nerveux supérieurs sur ceux qui président à de tels actes. Or ces centres ne sont autres que ceux que l'imagination met en jeu, lorsqu'une impression, transmise aux circonvolutions cérébrales qui en sont le siège, se réfléchit de là sur les centres de la base du cerveau et sur les centres supérieurs de la moelle.

A ces faits se rattachent encore les suivants : Le magnétiseur trace sur le parquet une ligne sur le bord de laquelle il amène l'hypnotisé. — C'est là, lui dit-il, un obstacle qu'il ne saurait franchir. Le sujet s'arrête; si on le sollicite de passer outre, il s'en défend; si on le contraint, il lutte contre cette contrainte dans la mesure de ses forces, et s'irrite de la subir.

On comprend plus difficilement comment le magnétiseur ayant tracé sa ligne sur le parquet, dans l'intention qu'elle suggère à l'hypnotisé l'idée d'arrêt, mais sans l'en avertir, voit la suggestion s'effectuer et le sujet s'arrêter comme tout à l'heure. Enfin on ne comprend plus guère comment le magnétiseur ne traçant plus rien qu'une ligne imaginaire dans l'espace, toujours avec la même intention, voit encore la suggestion s'effectuer, et le sujet demeurer fixé là où l'on a fait le simulacre de tracer cette ligne imaginaire. — Toutefois, hâtons-nous de dire que ce sont là des expériences délicates, dont il serait dangereux de rien conclure, avant que leur exactitude ait été de tous points minutieusement vérifiée.

Et en admettant d'ailleurs cette exactitude, de tels faits peuvent encore s'interpréter de plusieurs façons différentes : les sujets fortement et longuement dressés à la manœuvre suggestive (ce sont les seuls avec lesquels de telles expériences puissent réussir) n'ont-ils donc aucun moyen de deviner, ou même de sentir la barrière toute fictive qu'on imagine de leur opposer? —

Je ne voudrais pas supposer que le geste fait dans l'espace pour déterminer le lieu de cette barrière ait laissé à cet endroit de l'atmosphère une trace, qui ne serait appréciable que par le sujet hynoptisé ; et cependant, la chose n'est peut-être pas matériellement impossible.

Ce qui est le plus probable, c'est qu'il se passe là un fait du genre de ceux que M. Richer vient d'étudier sous le nom de suggestion mentale ; ou de ceux que M. Chevreul a invoqués pour expliquer les faits de tables tournantes, etc., c'est-à-dire que l'ordre formulé par le médium et la ligne fictivement tracée par lui, sont révélés au sujet par une espèce particulière de mouvements, dont le médium serait l'agent inconscient, et qui ne seraient perceptibles que pour l'hynoptisé.

Rien ne s'oppose, en effet, à ce que ces faits s'expliquent comme ceux qui ont fait dans nos salons, cet hiver, le succès de M. S. Cumberland. — On sait que ce prestidigitateur distingué priait une personne, à lui inconnue, de cacher un objet, et cela fait, prenant la main de cette personne, il la menait plus ou moins droit à l'objet caché. Or l'auteur de cette expérience a expliqué comment, s'appliquant, par la force de l'attention, à percevoir des mouvements presque insensibles de la main de l'auteur de la cachette, il y trouvait un indice suffisant pour le diriger dans sa recherche. Et, en effet, d'autres expérimentateurs se basant sur cette donnée, ont pu répéter avec succès les mêmes expériences.

Ainsi, dans ces cas, un mouvement inconscient du sujet, inappréciable pour l'assistance, mais perçu par l'expérimentateur, a permis de réaliser ces merveilles. De même, dans l'hypnose, il se peut qu'un mouvement inconscient du magnétiseur, inappréciable pour les assistants, devienne perceptible pour l'hynoptisé, à cause de l'état particulier dans lequel se trouve son système nerveux, et lui révèle une suggestion qu'il subit aussitôt. Là encore nous retrouvons, pour expliquer les faits, une hypothèse sans doute, mais une hypothèse rationnelle, qui a pour elle de fortes présomptions, y compris

celle que fournit l'analogie : et cette hypothèse ne se réclame que des faits constatés, c'est-à-dire de mouvements insensibles, mais réels d'une part, et d'autre part, d'un état spécial du pouvoir réflexe.

Pour en revenir aux suggestions motrices en général, je crois qu'il m'est permis de conclure que leur mécanisme ne diffère pas de celui que nous avons étudié à propos des sensations. La volonté proprement dite n'y est pour rien ; il n'y a là que des actes réflexes, des mouvements automatiques, auxquels la détermination du principe spirituel ne prend aucune part. Une idée, suggérée d'une façon quelconque au sujet hynoptisé, réveille dans son imagination l'image ou le souvenir d'un mouvement, d'un acte ; et aussitôt, cette image actualisée par la parole ou par l'acte du magnétiseur, réagit sur les centres de la base du cerveau, et de là, dans les centres inférieurs, où elle détermine le mouvement ou l'acte qui ont été conçus.

On peut trouver dans les faits mêmes de l'hypnotisme une preuve ou tout au moins une raison de croire que tel est bien le mécanisme de ces actes. Telle est, par exemple, la puissance qu'a l'imitation pour faire naître la suggestion.

En effet, le magnétiseur n'a pas besoin de proférer d'ordre, ni même de parler, pour provoquer la suggestion chez le sujet hynoptisé ; il lui suffit de témoigner lui-même une impression manifeste, pour que le sujet témoigne d'une impression semblable et agisse en conséquence. Les actes qu'il exécute, non moins que les sensations qu'il manifeste, sont répétés par le sujet, avec une exactitude que n'arrêtent ni les convenances, ni même les reproches.

La suggestion provoquée par les attitudes qu'on impose au sujet constituent un autre ordre de faits qui confirment la même manière de voir. Il suffit que le magnétiseur place son sujet à genoux, lui joigne les mains, et lui donne l'attitude suppliante pour que ce sujet se mette en prière. S'il le place dans l'attitude de la défense

ou de la provocation, aussitôt il entre en acte pour parer des coups imaginaires, ou bien il en porte à son tour de très réels.

Dans tous ces cas, la suggestion ne naît ni d'une intimation, ni d'un ordre quelconque, formulé ou seulement pensé ; elle naît de l'idée qui a été suggérée au sujet, soit par la parole du magnétiseur, soit par son exemple, soit par l'attitude que le sujet lui-même vient de prendre ou de subir ; et l'on se tromperait fort si l'on concluait des faits que j'ai cités, que le magnétiseur peut substituer sa volonté à celle du magnétisé, et le contraindre à exécuter ses ordres. Le résultat est sans doute le même que s'il y avait réellement domination de la volonté du sujet par celle du magnétiseur ; mais en réalité le sujet n'exécute pas un ordre qu'il a reçu, il ne fait que transformer en acte une impression qu'on a réveillée dans son imagination. Ce n'est pas à la volonté de son médium qu'il obéit, mais à l'impression que son imagination a conçue et que le médium lui a suggérée. Je demande pardon d'insister ainsi sur cette distinction, mais c'est qu'elle emporte avec elle une grande importance pratique.

Or l'action réflexe n'atteint et ne conserve cette puissance et cette intensité, qu'autant que le sujet s'abstrait et est sacrifié, pour ainsi dire, tout entier à la sensation ou à l'idée qui en sont le point de départ. C'est toujours cette même faculté d'abstraction, portée jusqu'à la dissociation des fonctions nerveuses que nous avons reconnue appartenir aux suggestions sensitives, et qui se retrouve dans l'ordre des suggestions volontaires. Et cet état de concentration du sujet sur un seul point, qui explique comment une suggestion sensitive persiste tant qu'une autre ne lui a pas été substituée, explique aussi comment une suggestion volontaire ou motrice se prolonge tant que son auteur n'en a pas lui-même contremandé l'exécution. C'est ce qu'on appelle, en hypnotisme, *avoir le regard*. L'hypnotisé qui suit son maître, l'imité et obéit à toutes ses injonctions, néglige totalement les autres

personnes présentes et ne tient aucun compte des ordres qu'elles peuvent lui donner.

Pour que l'hypnotisée obéisse à un nouveau maître, il faut que le précédent amène ce dernier dans le rayon visuel de celle-ci, et le substitue physiquement à soi-même, après quoi il devient à son tour aussi indifférent au sujet que les autres l'étaient avant lui, tandis que le nouvel expérimentateur occupe son regard, et par son regard, possède son imagination.

Ces diverses expériences me paraissent prouver assez nettement que, dans la suggestion volontaire, il n'y a en jeu que l'imagination et l'acte réflexe, et que la volonté proprement dite, la volonté intelligente, celle qui dépend du principe spirituel, n'entre pour rien dans l'effectuation de ces actes. Ces actes mêmes ne deviennent possibles que parce que la volonté libre et raisonnée est absente dans l'état d'hypnose.

En résumé qu'il s'agisse de suggestions volontaires ou de suggestions sensitives, ces phénomènes semblent bien s'accomplir en dehors de la participation du principe spirituel de la personne qui en est le sujet ; et, sous ce rapport, ils sont de tous points comparables à ceux que l'on observe dans le sommeil physiologique, ou dans certaines intoxications, l'ivresse par exemple ; elles sont comparables encore à ces hallucinations hypnagogiques que M. Maury a bien décrites. Outre le sommeil, la syncope, certains états, dits apoplectiques, sont susceptibles de donner lieu à ces phénomènes ; et cela, au moyen de deux conditions essentielles et étroitement unies : d'une part, la suspension ou l'inhibition de la vie intellectuelle propre à l'homme, ou bien chez l'homme et chez les animaux, la suspension de l'action des centres nerveux supérieurs ; et d'autre part, la dynamogénie ou l'exaltation des aptitudes réflexes.

VII

Je viens de passer en revue les faits qu'on peut regarder comme les plus simples parmi ceux que provoque la suggestion sensitive et motrice. Il en est de plus complexes et de plus étranges, dont l'étude ne s'impose pas moins au physiologiste et au psychologue, et qui, par leur genèse plus obscure, par leur singularité plus étonnante, appellent davantage l'attention.

Je veux parler de la suggestion qui, commandée à un sujet dans l'état d'hypnose, est exécutée après le réveil, à point nommé, et sans que le sujet paraisse se rendre un compte exact du mobile qui le fait agir.

Les choses se passent ordinairement comme il suit. Une malade étant endormie par le magnétiseur, celui-ci lui dit : Quand vous serez éveillée, vous sortirez de votre lit, vous irez à la fenêtre, vous prendrez en route un chapeau accroché à tel endroit, puis vous le mettrez sur votre tête et reviendrez ainsi à votre lit. — Réveillée, la malade exécute de point en point ces divers actes; et cela, sans paraître se douter qu'elle obéit à des ordres qui lui ont été donnés pendant son hypnose.

La plupart des sujets, tout en ne se rendant pas compte du motif pour lequel ils exécutent les actes qui leur ont été suggérés, témoignent sur ce point une indifférence tout à fait anormale; et si ont leur fait remarquer ce que ces actes ont d'insolite ou d'insensé, ils ajoutent banalement qu'ils se sont trompés, croyant faire autre chose ou prendre un autre objet. Plus rarement le sujet, dit M. Bernheim, dans le travail duquel on trouve plusieurs de ces faits, plus rarement le sujet, lorsqu'on l'interroge sur les motifs de ces actes, cherche lui-même des raisons aux idées qu'il trouve dans sa propre mémoire.

D'autres encore semblent se peiner et s'irriter de la contradiction qu'on leur démontre exister entre leurs actes suggérés d'une part, et, d'autre part, les convenances ou même leurs propres sentiments. Une malade

de la Salpêtrière reçoit, pendant l'hypnose, l'ordre de se placer au haut d'un escalier obscur, d'y attendre un élève qui doit y passer à telle heure, et de le frapper au passage. — Réveillée, elle va prendre le poste indiqué, guette le passage de l'étudiant, et tombe sur lui à son arrivée pour le frapper. Et comme on lui fait des reproches d'avoir commis cette vilaine action, elle se dépîte, pleure, et se plaint qu'on lui ait dit de le faire. — Vous lui en voulez donc à ce jeune homme? lui dit-on. — Mais non, répond-elle; il est bon pour moi, mais on m'a dit de le battre. Et c'est tout ce qu'on peut tirer d'elle pour expliquer son étrange agression.

L'effet de la suggestion n'est cependant pas toujours fatal. M. Bernheim cite des faits qui le prouvent. — On suggère à un sujet endormi qu'à son réveil il montera sur la table. Réveillé, il regarde bien la table, comme s'il était possédé de l'envie d'y monter. Mais il n'y monte pas; et il semble que la présence d'une assistance qui l'observe, l'arrête dans la satisfaction de ce désir.

Une jeune fille hystérique fut présentée par M. Dumont à la Société de médecine. Pendant le sommeil, on lui ordonne d'aller, après son réveil, prendre le verre cylindrique qui entoure le bec de gaz situé au-dessus de la table, de le mettre dans sa poche et de l'emporter. Une fois éveillée, elle se dirige timidement vers la table, semble confuse de voir tous les regards se porter sur elle, puis, après quelques hésitations, monte à genoux sur la table. Elle y reste environ deux minutes, ayant l'air toute honteuse de sa situation, regarde alternativement les personnes qui l'entourent et l'objet dont elle doit s'emparer, avance la main, puis la retire, et subitement enlève le verre, le met dans sa poche, et s'éloigne rapidement.

Quelques sujets encore ne font qu'une partie de ce qu'on leur commande; l'acte commandé peut être ainsi en partie transformé pendant le cours de son exécution. Celui-ci reçoit l'ordre de prendre à son réveil un couvert

d'argent qui sera à sa portée ; il ne voit pas le couvert, mais une montre, et il va pour la prendre ; mais néanmoins il s'arrête, disant : Non, ce serait un vol.

La suggestion n'est donc pas toujours et fatalement exécutée dans son intégrité.

Le suggestion, reçue pendant l'hypnose, peut, nous l'avons dit, préparer un acte qui sera accompli à une époque déterminée, plus ou moins éloignée du moment où l'ordre en a été formulé.

Parfois c'est un espace de quelques heures qui sépare le moment où l'acte est suggéré pendant l'hypnose, du moment où il est effectué pendant la veille ; d'autres fois, ce sont des jours, des semaines même ; et la suggestion demeure inconsciente dans le cerveau du sujet. Que celui-ci reste normal ou qu'il soit hypnotisé dans l'intervalle, la suggestion ne passe en acte qu'au moment assigné d'avance pour son éclosion. Il est impossible de déterminer la limite pendant laquelle la suggestion peut ainsi persister en puissance ou latente.

Un sujet est endormi au mois d'août par M. Bernheim, qui lui enjoint d'aller le premier mercredi d'octobre chez le docteur Liebault, où il trouvera le président de la République, et recevra de ce dernier une médaille. Au jour dit, il se rend chez le docteur Liebault, salue, se dirige vers la bibliothèque, salue de nouveau, tend la main droite, et prononce ces mots : « Merci, Excellence, » salue de nouveau ; et comme on lui demande à qui il parle : « Mais au président de la République, » répond-il, puis il se retire.

Ces faits, et bien d'autres dont je pourrais rapporter les exemples, quelles conditions les dominent ? quels sont les éléments dont ils impliquent la participation ? et par quel mécanisme leur enchaînement amène-t-il de si curieux effets ?

Ils impliquent d'abord, au moment de la réception de la suggestion, un état d'hypnose, c'est-à-dire un état de sommeil particulier, dans lequel l'économie humaine semble être dépouillée des aptitudes qu'elle tient essen-

tiellement de son principe spirituel, et dans lequel aussi, avec un notable degré d'hyperexcitabilité périphérique, on constate un accroissement très marqué du pouvoir réflexe ou excito-moteur des centres nerveux. Ces faits impliquent la possibilité, pour le sujet qui a reçu l'ordre à accomplir, de concevoir non seulement l'exécution de cet ordre, mais encore les conditions de lieu et de moment qui lui sont indiqués, et de réserver l'action effective ou l'accomplissement de cet ordre pour ce moment et pour ce lieu.

Au moment où l'ordre est reçu, pendant l'hypnose, il est recueilli, comme nous l'avons vu, par les centres sensoriels, et réfléchi aussitôt, sans appréciation intellectuelle, dans le domaine de l'imagination et de la mémoire (probablement de la substance corticale du cerveau) qui le garde en dépôt jusqu'au moment où il en devra sortir, pour passer en acte. C'est la première phase de l'acte réflexe, que nous avons étudiée dans la suggestion simple ; dans celle qui nous occupe maintenant, le mécanisme est le même, mais il s'arrête à cette première phase, après laquelle tout est suspendu.

D'où vient cette suspension, sinon de ce que le magnétiseur commence, dans ces cas, par éveiller chez le sujet l'idée d'une période de temps à écouler, et d'un lieu à gagner avant d'agir ? « Quand vous serez à tel endroit... » ou bien : « Quand arrivera tel jour, ou tel moment... » telle est la formule par laquelle le magnétiseur entre en matière et qui commande l'idée de terme défini, dans le temps et dans l'espace, comme la condition déterminatrice de l'action prescrite ; les autres conditions devant agir comme suspensives de cette action, jusqu'à ce que la première se soit offerte et réalisée.

Reste à nous expliquer comment de tels éléments, déposés dans la mémoire pendant l'hypnose, peuvent y demeurer ensuite à l'insu du sujet chez qui ils ont été déposés, et ne s'y réveiller qu'à un moment prescrit d'avance, non moins ignoré du sujet lui-même.

C'est là un fait de mémoire inconsciente, dont les exemples nous étonnent généralement, et cependant ne sont pas rares, dans la vie de chacun.

Un homme se couche avec l'idée bien arrêtée de s'éveiller à quatre heures du matin; à l'heure dite, il s'éveille, bien que ses habitudes antérieures, sa fatigue actuelle parussent tout d'abord devoir lui faire oublier cette injonction. La mémoire inconsciente est ici seule en jeu, et l'on ne saurait, sans elle, expliquer un résultat aussi net, sur lequel on aurait tort sans doute de compter aveuglément, mais qui manque pourtant bien

Je sors de chez moi, pour aller voir une personne, dont l'adresse m'est bien connue, mais que je n'ai pas visitée depuis longtemps. Je pars à pied, pensant à tout autre chose qu'à cette visite, et tout à coup, je me trouve m'arrêtant sur le palier de l'escalier, en face de la porte de l'appartement de la personne chez laquelle je vais. Vérification faite, je ne m'étais pas trompé; j'avais bien pris la rue, la maison, l'escalier et l'étage qu'il fallait choisir, et toutes ces opérations s'étaient accomplies en raison de la mémoire et de l'impulsion donnée au départ, mais avec la plus entière inconscience.

Autre exemple : Un homme se lève un matin, entre dans son cabinet de toilette, y prépare les ustensiles *ad hoc*, y compris une bouillote qu'il remplit d'eau et place sur un robinet de gaz; puis il se rend dans son cabinet de travail. A peine y est-il arrivé qu'il se souvient vaguement de n'avoir pas allumé le robinet de gaz au-dessus duquel il a placé la bouillote. Il redescend au cabinet de toilette; l'oubli était réel, le robinet n'était pas allumé. Or c'était là un fait négatif qui n'avait dû laisser dans la mémoire qu'une trace bien légère, et qui avait été accompli dans un état d'esprit bien proche de l'inconscience, sinon dans l'inconscience même; et cependant la mémoire l'avait enregistré, et la réflexion aidant, il put y être retrouvé bien qu'imparfaitement.

J'ai cité ces quelques exemples, parce qu'ils prouvent que les faits de mémoire inconsciente sont beaucoup plus fréquents qu'on ne serait tenté de le croire tout d'abord; et si l'on y joint ceux que l'éducation et l'habitude multiplient dans nos actes, on trouvera qu'ils y occupent en effet une place considérable.

Ces considérations sur la mémoire pourront contrarier les psychologues qui la regardent encore, ainsi que l'imagination, comme une pure opération de l'esprit; elles n'étonneront pas ceux qui acceptent que la mémoire a un substratum organique, dont l'esprit peut tirer le plus grand parti, tout en demeurant bien distinct de ce substratum.

En résumé, l'hypnose nous permet de comprendre comment la suggestion est reçue par le sujet, la mémoire inconsciente nous fait entrevoir comment elle est conservée chez lui; il nous reste à voir comment elle peut passer en acte, et dans quelles conditions se fait ce passage. C'est ici peut-être le point le plus obscur et le plus délicat de ces obscures et délicates opérations.

La principale difficulté qui se présente ici, n'est pas tant de comprendre comment un fait de mémoire inconsciente, reçu pendant l'hypnose, reste tel après le réveil; mais bien comment ce fait, qui dort dans la mémoire inconsciente, en sort à un moment donné, pour passer en acte et provoquer le sujet à l'action.

Plusieurs conditions nous permettent cependant d'expliquer ce passage. La première, c'est que la notion du temps et du milieu dans lesquels l'action doit se produire, est réveillée dans la mémoire au moment même où, ce temps et ce milieu étant de fait réalisés, la sensation qui en résulte vient réveiller dans le cerveau l'image que cette notion avait d'avance déposée dans l'imagination. Ce serait alors une sorte de rencontre entre l'image conçue d'avance et celle qui résulte de l'impression actuelle, laquelle rencontre aurait pour double résultat de réveiller le souvenir et de provoquer l'acte réflexe qu'il commande.

Une autre condition de ce réveil du souvenir peut encore être conçue comme il suit : la condition de temps et de milieu imposée pendant l'hypnose à la réalisation de l'acte suggéré, agit elle-même comme une suggestion négative ou suspensive, tant que cette condition n'est pas réalisée ; c'est seulement alors que le temps et le milieu se trouvent réunis, de façon à faire cesser l'influence suspensive de cette suggestion préliminaire, que la suggestion principale passe à l'acte et s'effectue.

Les cas ne sont pas rares d'ailleurs, dans la vie normale, où l'on constate quelle importance considérable jouent dans le réveil de la mémoire les conditions de lieu et de temps. Combien de gens ne se souviennent d'un fait qu'après avoir plus ou moins exactement reproduit dans leur imagination les circonstances contingentes, au milieu desquelles ce fait s'était passé. Combien ne peuvent se rappeler l'objet d'une lecture qu'ils ont faite qu'en retraçant dans leur esprit le livre ou la page où ils l'ont faite.

Quoi qu'il en soit du mécanisme qui détermine cette sorte de détente et provoque ou permet l'accomplissement de l'action suggérée, nous devons chercher maintenant comment elle s'effectue, et quel est le rôle actif ou l'état du sujet chez lequel elle s'opère.

Le sujet qui, revenu à l'état de veille, exécute un acte suggéré pendant l'hypnose, l'exécute, il est vrai, avec une certaine conscience de ce qu'il fait, mais ce dont il ne se rend qu'un compte fort imparfait, c'est du motif pour lequel il exécute l'acte suggéré. Cette conscience, en effet, est loin d'être entière.

Les exemples que j'ai rapportés ci-dessus et tous ceux que citent les auteurs prouvent surabondamment le premier terme de cette proposition : Les sujets qui exécutent une action suggestive, savent ce qu'ils font au moment actuel. Ceux qui affirment un fait qui leur a été suggéré, et cela jusqu'à en porter faux témoignage ; ceux qui exécutent, éveillés, un acte répréhensible et

même criminel ; ceux qui volent, qui frappent, etc., tous savent ce qu'ils font, et savent qu'ils portent un témoignage accablant, qu'ils volent, qu'ils frappent, et quelques-uns, nous en avons cité un exemple, manifestent le regret qu'ils ont de commettre un acte qu'ils savent mauvais ; mais ils déclarent qu'ils agissent comme malgré eux, et ne peuvent faire autrement.

Remarquons qu'ils ne cherchent guère, en général, à excuser l'acte inconsidéré qu'ils viennent de commettre ; l'idée de vengeance, celle de représailles, ou même la présomption de l'indignité de leur victime, toutes excuses qui viennent naturellement à l'esprit du criminel, ne sont pas ou ne sont guère invoquées par eux.

La seule raison qu'ils mettent en avant, quand ils en produisent une, c'est celle-ci : On me l'a commandé, ou simplement : On me l'a dit. Et si l'on cherche quelle a pu être l'autorité qui leur a commandé cet acte, on demeure convaincu qu'il n'y en a aucune.

Cet *on*, c'est le magnétiseur, ou tout autre qui aura exploité la suggestion, sous sa responsabilité propre. L'acte, conçu comme un réflexe, a été exécuté de même, tout automatiquement, sans être apprécié, ni dans ses qualités, ni dans sa mesure, ni dans son principe, ni dans ses conséquences. Le sujet ne cherche pas à s'en disculper autrement. Il sait qu'il a fait le mal et le déplore ; il en ressent un trouble intellectuel et moral dont il gémit, et qu'il ne sait comment exprimer. Il accuse la fatalité, l'ignorance, et dans le trouble profond que lui laisse la conscience de son action et les contradictions où elle le plonge, il se plaint qu'on l'obsède, et réclame le repos.

C'est que le suggéré, s'il a conscience de ce qu'il fait, en a conscience seulement parce qu'il en juge après coup, et non parce qu'il en délibère avant d'agir.

Cette délibération préalable lui manque totalement ; il prépare machinalement, automatiquement son acte suggéré, ne se rend qu'un compte très imparfait ou nul de ce qui va suivre. En raison de la séparation à

laquelle il a condamné ses centres nerveux, soit en les dissociant entre eux, soit en les émancipant de la direction de son esprit, il semble capable d'une abstraction, qui peut être très puissante, quand elle est commandée et obtenue par la volonté, mais qui devient des plus dangereuses quand elle n'est que le résultat d'une mutilation accidentelle. C'est ainsi que le suggéré entre en action par l'impulsion que lui donne certaine ren-contre des circonstances extérieures, laquelle réveille dans sa mémoire l'idée d'un fait qu'il réalise aussitôt, sans l'apprécier, sans y réfléchir.

Il en a conscience, sans doute, en tant qu'il assiste à l'acte qu'il exécute, en suit l'accomplissement et en ob-serve les suites.

Il est dans la situation du délirant qui s'aperçoit de son propre délire. Or ce n'est pas là un phénomène aussi rare qu'on serait tenté de le croire.

Cette condition se rencontre chez certains aliénés, et se voit aussi dans certaines situations physiologiques.

Lorsque, fatigué et luttant contre le sommeil, le penseur veut continuer quand même, un travail de rédaction, il n'est pas rare qu'il s'arrête, en s'apercevant qu'il vient d'écrire une phrase incohérente. Il n'a eu aucune conscience de cet acte, jusqu'à ce que les caractères tracés sur le papier, soient venus démontrer à son esprit son absence ou sa défaillance momentanée. — Autre exemple : Je soigne en ce moment un enfant atteint d'accidents cérébraux, dans lesquels un délire complet se produisit un jour. Le lendemain, le mieux se manifestait par divers signes, entre autres par celui-ci : le malade commençait encore des phrases délirantes, qu'il interrompait aussitôt, pour ajouter avec un sentiment de contrariété et d'impuissance : Je ne sais ce que je dis, ni ce que je veux dire.

Le même fait se reproduit encore assez souvent dans la syncope, alors que, au moment de reprendre connaissance, comme on dit, le sujet recommence à agir auto-

matiquement avant de pouvoir agir avec la plénitude de sa conscience.

Citerai-je encore ici le cas d'un de mes malades, sujet à des attaques d'inconscience momentanée, qui, demeurant au faubourg Saint-Germain, part de chez lui pour faire une visite aux environs du boulevard de Clichy, perd en route la conscience de ce qu'il fait et se retrouve sur le pont des Saints-Pères, ramené dans son quartier par l'omnibus de Clichy à l'Odéon, dans lequel il était monté automatiquement, sans avoir fait la visite qu'il se proposait de rendre.

Ces faits, dont les exemples abondent dans l'observation des malades, prouvent que la conscience peut exister à ce degré où elle est tout juste capable de connaître les actes commis par son support, sans avoir rien fait pour les provoquer ni pour en diriger la marche.

Nous touchons ici au troisième stade de l'acte réflexe, celui des déterminations volitives ou simplement motrices. Il nous faut montrer comment la volonté défaillante peut laisser passer l'acte en question, comment elle s'abstient de le suspendre ou de le supprimer, comment même elle en arrive à jouer dans cette circonstance presque le rôle d'un complice.

« Il faut remarquer, dit à ce sujet M. Ribot, qu'il y a une transition presque insensible entre l'état sain et ces formes pathologiques. Les gens les plus raisonnables ont le cerveau traversé d'impulsions folles, qui partent de l'imagination et provoqueraient des actes réflexes insensés, si la raison et la volonté n'y mettaient bon ordre. Mais sous l'influence des agents toxiques, de l'alcool, du haschisch, de l'opium, etc., l'impulsion provoquée par l'imagination devient prédominante, en même temps que la raison et la volonté, aliénées, pour ainsi dire, par le sujet même, cessent d'exercer leur pouvoir modérateur ou suspensif, et de là peuvent résulter les actes les plus graves et les plus insensés.

L'hypnose n'agit pas autrement : elle aussi suspend,

chez le sujet qui s'y soumet, l'exercice de la vie intellectuelle et morale, laisse l'imagination maîtresse d'impressionner les centres, et d'y provoquer des actes réflexes, qui sont effectués en dehors de l'intelligence et de la volonté, bien que l'intelligence et la volonté les déplorent et les réprouvent aussitôt commis.

Mais comment se fait-il, dira-t-on, que pendant l'espace de temps qui sépare la réception de la suggestion pendant l'hypnose, et l'exécution de l'acte plus ou moins longtemps après le réveil, comment se fait-il que, dans cet intervalle, l'intelligence ne travaille pas pour condamner cet acte et déterminer la volonté à s'y opposer. — Cela se fait, dirons-nous, parce que la suggestion reçue pendant l'hypnose demeure dans la mémoire à l'insu du sujet qui l'a reçue; ce n'est qu'au moment où les conditions de temps et de milieu déterminées dans la suggestion viennent à se réaliser, que celle-ci cesse d'être latente, et produit, à ce moment même, la détente, d'où va résulter l'acte automatique.

Il est vrai que cette détente ne se produit pas toujours brusquement, souvent même la perpétration de l'acte suggéré implique une série d'opérations ou d'actes que la conscience ne peut pas ne pas voir, qui en rappellent d'autres, sur lesquels l'intelligence doit porter son jugement; et, au milieu de cette évolution, si la volonté daignait intervenir et opposer son veto, elle aurait grandement le temps de le faire. Et c'est ce que démontrent les suggestions incomplètes que j'ai citées.

Mais si l'on réfléchit que les personnes chez lesquelles de tels faits sont possibles, sont des sujets dont les aptitudes automatiques ont été cultivées au détriment des déterminations volontaires, des sujets chez lesquels les sensations actuelles ou imaginaires ont pris grand empire, soit par des habitudes malsaines, soit par l'usage et l'abus d'agents toxiques, soit par le fait d'un état de maladie, soit enfin par les pratiques répétées de l'hypnotisme, si l'on réfléchit à tout cela, on comprendra les défaillances de la volonté en face de l'impulsion ré-

flexe, à laquelle l'hypnose laisse le champ libre; on comprendra l'exécution, non fatale, sans doute, mais possible toutefois, d'actes qui, conçus dans l'hypnose, sont commencés dans la veille en dehors de la conscience, et achevés en dehors de sa direction, bien qu'en sa présence, si je puis ainsi dire.

M. Bernheim est allé plus loin; il croit avoir imposé la suggestion à des sujets éveillés. Suggestion de la sensibilité et suggestion du mouvement, suggestion positive et suggestion négative. Il cite des faits assez nombreux dans lesquels il aurait pu suggérer à des sujets éveillés des sensations diverses, ou bien l'anesthésie, les mouvements les plus variés, ou bien l'impotence, le transfert ou passage de ces phénomènes d'un côté du corps à l'autre.

Quelle que soit l'appréciation que l'on porte sur la réalité de ces phénomènes si délicats à produire, si difficiles à observer, si propres à la méprise, leur interprétation ne me semble pas s'écarter beaucoup de celle que j'ai proposée pour expliquer ceux qui précèdent.

Tous les sujets chez lesquels de telles expériences sont possibles, sont des sujets plus ou moins malades, et mutilés dans leur volonté, par la maladie ou autrement. Tous ont subi ou présentent plus ou moins cette sorte de décapitation intellectuelle et morale, d'où il résulte que le principe spirituel ayant suspendu son action, les actes réflexes prédominent, et la bête, comme l'appelait si intelligemment de Maistre, se donne libre carrière.

Toutes les conditions qui sont susceptibles de mettre ou de laisser l'économie humaine dans cet état anormal, peuvent ainsi prédisposer et à l'hypnose et aux suggestions.

Les uns doivent cette situation à leur état pathologique ou maladif. C'est ainsi que l'hystérie, qui exagère les aptitudes inférieures des sujets, au détriment de leurs facultés intelligentes et volontaires, rend les sujets particulièrement propres à subir la suggestion. En ef-

fet, ce qui manque le plus à l'hystérique, c'est la puissance volitive, laquelle est altérée chez elle, au point qu'elle n'a plus que des vellétés, pour ainsi dire, ou, comme le dit M. Ribot, « des caprices, et pas de volonté. »

D'autres doivent cette même disposition aux abus prolongés qu'ils ont fait des plus puissants modificateurs de l'action nerveuse : les alcools, la morphine, le haschisch, etc. — Chez tous ces sujets, au milieu des perversions les plus profondes de la sensibilité, on constate des hyperesthésies, des exagérations souvent remarquables du pouvoir excito-moteur, une impuissance notable et manifeste de la volonté.

Une étude plus approfondie de ces sujets permet de reconnaître que ce n'est pas seulement la volonté libre qui est altérée chez eux, mais aussi l'intelligence, dans ses jugements et dans le pouvoir suspensif qu'elle possède et qu'elle exerce, en appréciant mûrement les actes qu'elle permet ou qu'elle commande, et aussi en jugeant des conséquences que ces actes entraîneront, une fois exécutés.

En un mot, et comme conclusion, l'espèce de suggestion que je viens d'étudier, reçue pendant l'hypnose, conservée par la mémoire inconsciente, est exécutée par la puissance réflexe du système nerveux, en présence de la conscience, rendu indifférent ou impuissant par une perversion, qui résulte de l'état morbide ou d'une habitude due à de fâcheuses pratiques.

VIII

Avant de passer à l'étude des relations que les faits de suggestion présentent avec les faits de conscience, de personnalité et de responsabilité, je veux rappeler les théories que l'on a proposées pour les expliquer, et montrer comment celle que je viens d'exposer, rend

compte des faits observés et s'accorde aussi avec l'idée que nous devons avoir de la nature de l'homme.

Bien qu'il n'ait guère été fait encore de tentative sérieuse pour synthétiser les faits qui nous occupent ici, il est cependant un point sur lequel se rencontrent presque tous les auteurs qui se préoccupent de leur interprétation ; c'est-à-dire que l'hypnose, qui n'est en définitive qu'un mode anormal de sommeil, retient dans un état d'automatisme plus ou moins exclusif, plus ou moins pur, les sujets qui s'y soumettent, et que les phénomènes réflexes font presque tous les frais de l'activité que manifestent encore les sujets plongés dans cet état.

La divergence se manifeste entre les auteurs, surtout quand il s'agit de rechercher quelles causes mettent ainsi en jeu et cet automatisme et cette activité réflexe.

Nous retrouvons là, du reste, les divergences qui règnent encore dans l'interprétation des causes du sommeil naturel ; lesquelles sont, pour celui-ci, la congestion du cerveau ; pour celui-là, l'anémie ; pour cet autre, une répartition inégale de la circulation cérébrale, d'où résulterait l'anémie de la convexité des hémisphères cérébraux et la congestion des centres réflexes de la base ; on a cru encore y voir une sorte d'asphyxie du cerveau, par l'accumulation dans sa trame des déchets qui résultent de son activité, ou bien un trouble nutritif plus intime peut-être ; ou bien encore ce serait un épuisement résultant des excitations fonctionnelles, ou même une suppression des excitations extérieures.

Il n'est aucune de ces théories du sommeil naturel que l'on n'ait encore invoquée et mise à contribution pour expliquer le sommeil hypnotique. — Le fait est que chacune d'elles repose sur un ou plusieurs faits élémentaires que l'on retrouve dans cet état, et dans lesquels, pour les besoins de sa cause, chaque auteur s'efforce de reconnaître la condition essentielle du sommeil, tandis qu'ils n'en sont, pour la plupart, que des conditions secondaires ou de simples phénomènes.

Et s'il est vrai que les variétés que peut offrir le sommeil, même naturel, sont sans nombre, il est vrai que chacun peut avoir sa façon de dormir, ou même que nous ne dormons, comme l'a dit Bichat, jamais deux fois de la même façon, on jugera que beaucoup de ces dispositions secondaires peuvent être, à un moment donné, la condition ou la cause, chacune pour son compte, d'un sommeil particulier.

Au milieu de ces interprétations, nous relèverons cependant la conclusion que propose le récent article du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, lorsqu'il montre que le sommeil est lié à une répartition inégale de la circulation dans les centres nerveux. (V. art. *Sommeil*.) Nous en rapprocherons cette autre définition proposée par M. Dechambre : le songe est dû à une distribution inégale du sommeil dans les centres cérébraux. (V. art. *Songe* du même ouvrage.) Ajoutons que M. Despine a cru pouvoir rapporter l'hypnose à une paralysie qui serait limitée à la couche corticale du cerveau.

Enfin, il nous faut citer encore l'opinion de M. Brown-Sequard, qui est aussi celle que professe Heidenhain, c'est-à-dire que les irrégularités fonctionnelles que manifestent le rêve et les divers genres de sommeil, doivent s'expliquer par la perturbation survenue dans les influences dites d'inhibition ; c'est-à-dire dans les influences suspensives que, à l'état normal, les divers centres nerveux exercent les uns sur les autres.

Ces définitions et ces interprétations ne trahissent-elles pas, pour la plupart, l'idée que l'on se fait, en général, et de la décoordination ; et de la désharmonie que le sommeil amène entre les différents éléments du système nerveux ?

Et, en effet, si l'on considère ces diverses interprétations, on voit que, si multipliées qu'elles soient dans le détail, toutes s'accordent à peu près à reconnaître la décoordination que manifestent les actions nerveuses dans le sommeil, tout en lui attribuant des causes différentes. Or il suffit d'ajouter à cette conception celle de

la suspension des influences supérieures et de l'émancipation des actes réflexes en présence de cette suspension, pour y reconnaître la raison des principaux phénomènes de l'hypnose et, en particulier, celle de la suggestion hypnotique.

C'est, du moins, ce que je crois avoir montré par l'exposé qui précède, et ce que j'espère confirmer en étudiant les rapports que présentent ces faits avec les idées de conscience et de personnalité.

Mais abordons d'abord quelques objections qui nous seront certainement adressées sur ce point.

Et d'abord, à ne s'en tenir qu'à l'observation des faits, on peut se demander comment, dans cette hypothèse, pourront s'interpréter les faits d'hypnose pratiqués et observés chez les animaux.

Depuis les expériences du P. Kircher, qui hypnotisait les poules, en les tenant le bec fixé sur une ligne tracée à la craie, nombre d'observateurs ont publié des faits analogues. Tels sont ceux que Brown-Sequard a observés chez les grenouilles et chez les cobayes, et qu'on a constatés aussi chez de plus grands mammifères. Par exemple, un animal renversé sur la table à expérience, d'une certaine façon, puis abandonné à lui-même, peut y demeurer inerte quoique en liberté, et comme cataleptisé, au moins pendant quelques instants.

Ces diverses expériences prouvent que l'animal peut être hypnotisé ; mais elles montrent aussi que chez lui, l'état d'hypnotisme se manifeste surtout par une sorte de cataplexie (simple immobilité), ou de véritable catalepsie (immobilité dans l'attitude communiquée), ou même de léthargie (mort apparente) ; mais on ne trouve pas l'exagération des réflexes qui se montre si bien chez l'homme, et on n'a jamais observé, que je sache, chez l'animal hypnotisé, un fait positif de suggestion proprement dite.

A cette considération l'on peut répondre que, dans l'état d'hypnotisme, l'action des centres supérieurs est suspendue au bénéfice des inférieurs, et que ceux qui

sont les plus élevés chez l'animal, reconnaissent chez l'homme d'autres influences qui les dominent, de sorte que la suspension des actes de l'intelligence, qui sont les actes supérieurs de la vie chez l'homme, laisse intacts et même rend plus actifs ceux qui régissent la vie animale, tandis que la suspension des centres supérieurs de l'animal ne lui laisse d'activité que pour les actes végétatifs ou nutritifs. En un mot, l'hypnose supprime ce qu'il y a en haut, décapite pour ainsi dire, les sujets qu'elle atteint; de l'homme elle fait un animal; de l'animal, un polype ou une végétation; et la vie qu'elle mutile, se réfugie chez l'homme dans les actes réflexes, tandis que, chez l'animal, elle est réduite plus ou moins exclusivement à la sphère nutritive.

Une autre objection se présente encore, appuyée sur ces faits où le sujet hypnotisé a semblé montrer des aptitudes intelligentes différentes de celles qu'il possède d'habitude, supérieures même à celles que nous savons appartenir normalement à l'homme. Je fais allusion ici à ce qu'on a pittoresquement appelé la *seconde vue*; à la possibilité de voir à des distances indéfinies et à travers tous les obstacles; à la possibilité de deviner la pensée d'autrui sans aucune manifestation de sa part; à la possibilité de découvrir quelle est la maladie d'une personne dont on n'a sous les yeux que quelques cheveux ou quelque objet lui ayant appartenu; enfin, à la transposition des sens et à la claire vue des faits à venir.

J'ai déjà indiqué dans le précédent paragraphe comment certains faits étranges, observés dans l'hypnotisme, pourraient s'expliquer selon la théorie, donnée par M. Chevreul, et vérifiée récemment, des vibrations insensibles.

Quant aux faits plus qu'étranges qui échappent à cette explication, sans aller jusqu'à les admettre tous, plusieurs auteurs ont cru pouvoir les comprendre en admettant qu'il y a, chez les hypnotisés, une sorte de surexcitation intellectuelle, qu'ils ont appelée du nom d'*hyperidéation* (Richet), et en vertu de laquelle le sujet

deviendrait susceptible de phénomènes dépassant l'ordre physiologique normal.

On en donne le semblant d'explication qui suit : Le travail nerveux qui se fait d'habitude pour recevoir et conserver les impressions, étant supprimé par l'hypnose, le cerveau garderait une plus grande somme d'énergie pour réagir automatiquement, comme il le fait dans cet état (Gley). — Mais je trouve, dans cette interprétation, à tout le moins une confusion de mots et d'idées, qu'il importe de faire disparaître. Ce ne sont pas des actes intellectuels proprement dits, que ceux dont l'hypnotisme augmente la puissance et élargit la portée. Et par cela même que ces actes s'exécutent automatiquement, la réflexion en est absente, et l'intelligence, loin d'en être accrue, ne peut qu'en éprouver une notable infériorité; c'est ce que je crois avoir établi.

On a pu, sans doute, s'étonner tout d'abord que l'automatisme pur, ou les actes réflexes, fussent regardés comme pouvant rendre compte des actes suggestifs de l'hypnose, en considérant leur caractère complexe et bien analogue à beaucoup d'actes raisonnés. Mais il ne faut pas méconnaître que les aptitudes réflexes de l'homme subissent de la part de son système intellectuel une véritable éducation, et que, une fois réglées par l'habitude, par l'application intelligente, peut-être même par l'influence héréditaire, ces aptitudes demeurent capables d'actes qu'elles n'eussent jamais pu réaliser sans cela. L'homme réflexe se trouve donc dans une situation comparable à celle de l'animal qui, longtemps dressé par l'intelligence et la volonté persévérante de son écuyer, devient par là capable d'actes qui dépassent de beaucoup, mais en apparence seulement, le niveau des actes réflexes.

Ce qui a rapport à la transposition des sens ne me paraît pas moins suspect. Qu'un sujet hypnotisé voie chez lui le tact acquérir une finesse suffisante pour qu'il puisse apprécier des caractères tracés sur une feuille de papier que l'on met en contact avec ses doigts, avec le

creux de son estomac ou avec la plante de ses pieds, c'est chose qui n'est pas rationnellement impossible ; et ceci ne prouverait pas qu'il y eût chez lui transposition des sens. Comment supposer, en effet, qu'on puisse voir avec les organes du toucher, quand nous savons que ce qui fait la spécialisation de la sensation, ce n'est pas seulement l'appareil périphérique organisé pour subir la sensation, mais encore le centre nerveux particulier par lequel elle est perçue ?

Quant aux faits dits *de seconde vue*, que j'ai rappelés ci-dessus, ne pouvant les discuter un à un dans le détail, à propos de la suggestion, je me bornerai à rappeler ce que j'en ai dit ailleurs : « En dehors des faits qui rentrent dans le domaine de la supercherie, tous ceux qui peuvent s'expliquer raisonnablement par les lois connues de la science, doivent être admis comme naturellement possibles ; tout ce qui dépasse la portée de ces lois, doit être réservé comme suspect ; tout ce qui les contredit, ne peut qu'être l'effet de l'erreur, de l'imposture, ou d'une intervention extra-naturelle. »

Dans laquelle de ces trois catégories faut-il placer les faits mystérieux que je viens de rappeler et qu'on a, assez légèrement d'ailleurs, attribués tous à l'hypnose ?

Tout ce qui, dans ces faits, peut s'expliquer par un développement exagéré de la mémoire et de l'imagination et par un accroissement des aptitudes réflexes, tout ceci s'explique par les lois de l'ordre naturel. Et il me semble avoir montré comment les faits de suggestion peuvent être expliqués ainsi, par l'exaltation de la mémoire et de l'imagination, unie à celle des aptitudes réflexes. Quant aux faits de seconde vue proprement dite, l'opinion, à leur égard, ne peut qu'hésiter entre l'illusion de ceux qui les ont observés, l'imposture de ceux qui en ont été les agents, ou bien encore l'inter-vention d'une puissance qui échappe aux lois de la nature humaine, puissance occulte et malsaine, sans contredit.

Une dernière objection à laquelle il me faut encore

répondre, est la suivante : la séparation que ma théorie croit devoir exister pendant l'hypnose, entre les aptitudes intellectuelles et les aptitudes réflexes, est-elle possible ? Ne suppose-t-elle pas entre le principe spirituel de l'homme et son organisme une scission qui serait incompatible avec sa nature ?

Qu'il me soit permis, avant de répondre à cette objection, de dire que, si la théorie que j'invoque dans ce travail pour interpréter l'hypnose et la suggestion, était manifestement incompatible avec l'unité de la personne humaine, je verrais dans cette incompatibilité démontrée, la condamnation de la théorie et non la condamnation de cette unité. Mais je ne crois pas à cette incompatibilité, pour les motifs que je vais dire.

Un profond sommeil implique un état dans lequel il y a suspension du travail de l'individu. — Toute son activité semble alors s'être réfugiée dans la sphère végétative de son être. Entièrement comparable à la vie embryonnaire, sous ce rapport du moins, la vie, pendant le sommeil profond, se borne à l'échange nutritif intime qui renouvelle les éléments de l'organisme.

C'est là un état qui n'appartient pas exclusivement au sommeil, mais à tous ceux que la pathologie a groupés sous le nom de mort apparente, tels que la syncope, la léthargie, l'apoplexie et nombre d'intoxications. — Dans tous les cas, l'âme de l'homme n'est pas séparée de l'organisme ; mais son influence sur les aptitudes supérieures de la personne est suspendue, probablement parce que les instruments de ces fonctions supérieures paralysées momentanément lui font défaut.

Il en est de même dans l'hypnose, avec une certaine différence, il est vrai ; c'est que l'hypnose ne suspend que les fonctions les plus supérieures de l'économie, celles-là surtout qui relèvent du principe de l'intelligence pure, et qu'elle laisse toute leur plénitude aux fonctions de l'animalité. — Mais, en réalité, la scission que l'hypnose détermine entre les fonctions intellectuelles et les fonctions animales, n'est pas nécessairement d'une autre

nature que celle que le sommeil naturel détermine entre les fonctions animales et les fonctions nutritives. Le lieu de cette scission, si je puis ainsi dire, seul diffère. Et la séparation fonctionnelle produite entre la sphère intellectuelle et la sphère animale dans l'hypnose, n'implique pas plus la séparation de l'âme et du corps, que la séparation fonctionnelle produite dans le sommeil entre la sphère animale et la sphère végétative.

Tous les arguments que l'on invoque pour expliquer comment le sommeil naturel n'implique nullement la non-existence du principe spirituel, arguments que M. Bouillier a si bien résumés dans son livre *Du principe vital et de l'âme pensante*, ces mêmes arguments, dis-je, s'appliquent à tous les états de mort apparente, et peuvent non moins s'appliquer aux faits de l'hypnose, pour conduire à la même conclusion.

Il est bien certain, d'ailleurs, que cette séparation ne saurait être une disjonction organique, sans quoi elle entraînerait infailliblement la mort, mais une séparation purement fonctionnelle. De même, il ne saurait y avoir cessation totale de l'influence du principe spirituel sur l'organisme sans état de mort réelle ; mais une simple suspension de cette influence et surtout la suspension limitée à certains modes, parmi tous ceux qui appartiennent à cette influence, suffit à expliquer l'état de mort apparente.

IX

Pour nous rendre compte du rapport que présentent les faits d'hypnose avec ceux de personnalité et de responsabilité, il faut avant tout nous demander ce qu'est la conscience, c'est-à-dire cette donnée sur laquelle reposent les idées de personnalité et de responsabilité, sans quoi nous ne saurions interpréter les modifications que la conscience subit dans l'état d'hypnose. Le problème qui se pose ainsi à ce point de notre étude, est si délicat et si vaste, que des systèmes philoso-

phiques se sont échafaudés sur les conceptions positives ou négatives auxquelles il a donné lieu. Et cependant, ce problème, je ne puis me dispenser de l'aborder, au moins par le côté physiologique, auquel il confine.

A. — *Quelle est la nature de la conscience?* — Sans méconnaître les quinze ou vingt définitions que M. Bouillier rappelle comme pouvant répondre à cette question, nous pouvons dire qu'aujourd'hui deux hypothèses principales se disputent la solution de ce problème : la première considère la conscience comme la propriété fondamentale de l'âme ou de l'esprit, comme ce qui constitue son essence ; l'autre ne la regarde que comme un simple phénomène dépendant de l'activité cérébrale, un événement ayant ses conditions d'existence propres, capables de se produire ou de disparaître au gré des circonstances (Ribot).

Pour nous, il nous semble que la conscience n'est ni la propriété fondamentale de l'âme, ni un accident qui s'y rencontre, ou plutôt il nous semble qu'elle est à la fois tout cela, et peut-être plus encore.

La conscience, c'est le sentiment, c'est la connaissance que la vie a d'elle-même ; et, comme la vie, elle comporte les degrés ou les sphères diverses que nous lui reconnaissons : organique ou végétative, sensible ou individuelle, intellectuelle ou personnelle. Elle suit les degrés de la vie dans l'être qui la possède, et à un degré d'autant plus complexe et plus élevé, que cet être est lui-même doué d'aptitudes passives ou actives plus ou moins supérieures. Ajoutons tout de suite que ce sentiment et cette idée ne peuvent être perçus comme tels que par des êtres susceptibles de sentir et de connaître.

La plante qui prospère, le manifeste par son port altier, par la vivacité de ses couleurs, par sa nutrition et par sa fructification ; elle sait choisir dans le sol où plongent ses racines les éléments qui lui conviennent le mieux, et même, à défaut de ceux-ci, en accepter d'autres qui lui conviennent moins. Mais ce n'est pas à

dire pour cela qu'elle en a conscience ; — on serait peut-être tenté de le croire, si l'on ne savait que dans la plante la sensibilité est nulle ou bornée à une impressionnabilité organique et que la connaissance lui fait totalement défaut.

Avec l'animal, la conscience commence à se manifester. Cet être sent manifestement ; il a le sentiment de sa vie intime aussi bien que celle des objets extérieurs ; et de cette double sensation il tire les éléments d'une connaissance qui lui permet de séparer ceux-ci de celle-là. C'est là la base sur laquelle repose son individualité.

L'animal s'éveille en santé et manifeste par une activité expansive le sentiment qu'il a de ce bien-être ; il est malade au contraire, il reste immobile, triste et concentré, évitant ce qui sollicite ses sens externes. Et cette différence d'attitude paraît bien résulter d'un sentiment général de bien-être ou de malaise, dont le point de départ est certainement dans le domaine de l'inconscience, mais dont le résultat est bien perçu et clairement manifesté par le sujet. — L'animal va plus loin : s'il a commis quelque méfait, quelque acte qui lui ait déjà valu antécédemment une correction, il sait ce qui l'attend de nouveau et souvent se cache ou s'enfuit pour échapper à une correction nouvelle. — Il a donc conscience que c'est lui-même qui a agi, qu'il a fait une chose mauvaise ou dangereuse, et que c'est lui encore qui en sera corrigé. Tout nous prouve que son idée de conscience va jusque-là, et rien ne permet de penser qu'elle aille au delà.

Chez l'homme, il entre bien dans la conscience un résumé de ces diverses conditions organiques et sensibles ; c'est ainsi que l'homme saisit les phénomènes de l'ordre sensible qui se passent en lui. Mais la conscience de l'homme comporte bien autre chose encore. L'homme, étant un être intelligent et libre, a une conscience intellectuelle et morale. L'homme sent qu'il vit ; il se sent capable de sentir et d'agir ; mais de plus, il se

sait capable de sentir autre chose que la pure sensation et capable d'agir pour un but autre que l'action elle-même ; il saisit ainsi, en même temps que son unité, son identité et sa personnalité, il saisit sa responsabilité.

Or cette conscience que l'on peut dire pleine et achevée ne peut appartenir qu'à l'âme ou à l'esprit, et peut bien en constituer la propriété fondamentale ; — car, pour le dire en passant, on conçoit mal comment l'organisme à lui seul se reconnaîtrait capable de sentir autre chose que la sensation, et capable aussi d'agir pour un but autre que l'action. Mais ce n'est pas à dire pour cela que la conscience ne soit que cela et qu'on n'y trouve pas autre chose. — Je viens de le dire : dans la conscience humaine, si on l'analyse avec soin, on découvre aussi les éléments que nous constatons tout à l'heure dans la conscience animale : conscience de l'être et conscience de l'individualité. Qui de nous, en s'éveillant dispos, n'a ressenti, et souvent sans s'en rendre compte, cet équilibre harmonieux de sa santé se traduire chez lui par une sensation confuse et inconsciente qu'on a nommée la *cœnesthésie*, et d'où résulte en ce cas une satisfaction intime et un entrain qui malheureusement nous font souvent défaut. Plus souvent, en effet, sans souffrance particulière, et sans impuissance partielle, nous éprouvons une sensation indéfinissable de dépression qu'un effort pénible ne parvient pas toujours à dominer.

Eh bien, ce sont là des produits de la *cœnesthésie* ou conscience organique, qui entrent toujours pour une certaine part et comme facteur dans le sentiment de la conscience totale. Et la vie de l'homme, qui implique, avec ses attributs propres, ceux de la vie animale et de la vie végétative, implique aussi, avec sa conscience intellectuelle et morale, la conscience de la vie animale et la conscience de la vie organique. Et c'est ce qui m'a permis de dire, sans pour cela vouloir réduire la conscience aux sensations internes et externes : la con-

science, c'est le sentiment et c'est l'idée que la vie a d'elle-même.

En un mot, l'idée de conscience, tout en étant puisée dans les sensations, n'est cependant conçue par l'homme qu'au moyen de son intelligence, laquelle appréciant le sentiment de conscience, le juge et tire les conséquences de son jugement. C'est en ce sens que la conscience reconnaît une base physique ou organique, mais ne se complète que par la propriété fondamentale de l'esprit : celle de se connaître soi-même.

B. — *Que fait donc l'hypnose de la conscience ainsi analysée et comprise ?* — L'hypnose fait, vis à-vis de la conscience, ce que nous l'avons vue faire des diverses aptitudes du système nerveux central et de la vie dans sa totalité ; elle en décompose les éléments, et en les dissociant, elle bouleverse l'harmonie qui résulte de leur hiérarchie naturelle.

La conscience, avons-nous dit, puise dans les sensations de la vie organique le sentiment de l'existence, et dans les sensations de la vie animale elle trouve l'élément sur lequel se base la distinction de l'individu : or l'hypnose, en dissociant ces sensations, paraît respecter communément le sentiment de l'existence, mais elle décompose la vie de l'individu, trouble et allère les notions qu'il retire de ses sensations externes, et lui permet de confondre les sensations et les actes d'autrui avec les sensations qu'il éprouve et avec les actes qu'il exécute lui-même.

Ces erreurs de la conscience ne sont pas d'ailleurs exclusivement propres à l'état d'hypnose. Celles-en particulier qui ont pour objet les sensations internes ne sont pas rares, même dans l'état normal. Deux personnes causent ensemble ; l'estomac de l'une d'elles vient à faire entendre un de ces bruits qui sont familiers aux dyspeptiques. Est-ce vous ou moi qui jouissons de cette infirmité, diront avec la meilleure foi du monde nos deux interlocuteurs ? Et parfois le doute planera pour tous deux

jusqu'à ce qu'une nouvelle sensation semblable, mieux étudiée, leur permette de répondre.

Le rêve nous fournit des exemples plus frappants de faits absolument semblables.

En voici un que j'observai récemment :

Une femme dont le mari a un très mauvais estomac, rêve une nuit que son mari est pris d'une crise d'indigestion, dans les circonstances les plus pénibles. Le cauchemar dissipé au réveil, elle s'aperçoit que l'indigestion est réelle, mais que c'est elle-même qui en souffre et non son mari. Or l'habitude qu'avait prise cette personne de voir son mari souffrir de l'estomac, avait fait que l'idée d'indigestion réveillée par son propre malaise, dans son imagination, en dehors de la conscience, avait évoqué aussitôt, pour se l'adjoindre, celle de la personne qui, souffrant le plus souvent de l'estomac, avait aussi le plus souvent provoqué chez cette dame cette double impression.

Les faits d'hypnose abondent en manifestations du même genre, que l'on retrouve d'ailleurs dans des états anormaux ou maladifs, dans l'aliénation mentale et dans divers genres d'intoxication.

Pour ce qui est des sensations externes, l'erreur devient plus difficile. Et cependant, sans les rechercher jusque dans les anomalies et les perversions des sens, on les retrouve encore assez fréquemment. Combien de fois n'arrive-t-il pas que nous rapportons aux objets ou aux personnes qui nous entourent, une odeur que nous exhalons nous-mêmes, parfois même une odeur qui n'est chez nous que subjective ?

Je me souviens encore d'avoir, au début de mes études en chimie, respiré sans ménagement une éprouvette remplie de gaz hypoazotique, ce qui me laissa pendant plusieurs jours cette désagréable impression, de telle sorte que toute odeur nouvelle que j'essayais de sentir, était toujours perçue comme venant de l'acide hypoazotique. Il est difficile de ne voir là qu'une erreur de l'appareil externe de la sensation.

En tous cas, rien n'est plus commun que d'observer

dans le rêve de semblables illusions. La lueur d'une lampe vient frapper les yeux du dormeur. Cela suffit pour qu'il rêve incendie, ou bien pour qu'il se voie lui-même éclairant la marche nocturne d'une troupe quelconque.

L'histoire de l'hypnotisme fourmille de semblables erreurs de conscience, auxquelles l'illusion et l'hallucination prennent souvent une part importante. Les suggestions en fournissent aussi les exemples les plus variés. Si l'hypnotisé voit son magnétiseur odoriferant, il en sent le parfum; il voit ce que ce dernier regarde, et ainsi des autres sens.

Or la théorie que j'ai proposée ci-dessus, permet de se rendre compte facilement des illusions qui portent sur l'objet de la sensation; elle permet aussi de comprendre comment la personne qui est à la fois l'objet et le sujet de la sensation, peut confondre le sujet et l'objet réunis dans sa personne.

L'illusion ou l'hallucination a totalement altéré la base physique de la conscience, qui est la sensation; l'homme ainsi trompé devrait pouvoir corriger cette erreur par son appréciation intellectuelle, laquelle, dans l'état d'intégrité de ses aptitudes, exécute effectivement cette tâche. Mais comme dans le sommeil, aussi bien que dans l'hypnotisme, il y a suspension de ce pouvoir appréciateur, le sujet se trouve livré à une conscience fort obscurcie, sinon totalement faussée.

On s'explique assez bien par là comment la sensation suggérée au sujet peut être rapportée par lui à un autre; car cette sensation, ce n'est pas dans le témoignage des sens qu'il la puise, mais bien dans son imagination et dans sa mémoire, où elle vient d'être évoquée. Or l'imagination est féconde en associations fantaisistes ou artificielles; elle peut certainement associer cette sensation à l'individu qu'il lui aura plu d'évoquer ou qu'elle aura été conduite à évoquer en même temps. Et comme l'hypnotisé n'est plus susceptible que d'une activité automatique, comme son principe intelligent, capable de corriger de semblables impressions, comme sa volonté

surtout, capable de s'appliquer à ce contrôle, lui font défaut, comme il manque du pouvoir d'arrêt qui corrige l'automatisme, il joint les deux idées que son imagination lui représente, et celle de l'objet et celle de la qualité, et, sans autre examen, il attribue cette qualité à cet objet.

En un mot, l'esprit de l'hypnotisé étant incapable de fournir à l'idée de conscience l'élément appréciateur qui lui appartient, l'hypnotisé ne trouve plus dans cette idée que le substratum organique qui devrait lui venir des sens externes ou internes, mais qui est, de fait, puisé par lui dans sa propre imagination; de là la facilité avec laquelle il se trompe d'individualité dans l'attribution qu'il fait à tel ou tel sujet des idées que cette imagination réveille chez lui, soit spontanément soit par suggestion.

J'ai montré comment l'hypnotisé est de tous points comparable à l'animal qu'une habile éducation a savamment dressé, mais qui n'en agit pas moins en vertu de ses seules aptitudes réflexes; et l'on comprend qu'il se trompe aisément, comme pourrait le faire cet animal, alors qu'il ne puise les mobiles de ses actes que dans le domaine de son imagination et de sa mémoire, c'est-à-dire dans le domaine des sensations reproduites ou conservées, et non dans le domaine des sensations actuelles.

Ainsi la notion d'existence, qui résulte surtout des sensations internes et qui fait la base et comme le premier degré de la conscience, demeure encore chez lui, ou bien elle n'est que rarement et peu altérée. La notion d'individualité subit des atteintes plus graves, parce que les sensations proprement dites, celles de la vie de relation, qui concourent surtout à fournir cette donnée, il les trouve plus altérées encore dans la reproduction que lui en fournit l'imagination. Enfin si l'on joint à cette erreur sur les sensations celle bien plus grave encore qui résulte du défaut d'appréciation de l'intelligence et du défaut d'application de la volonté, on peut entrevoir

comment le sujet peut se méprendre sur sa propre personnalité.

Les erreurs relatives à la personnalité ont fort exercé la sagacité des observateurs. C'est dans l'aliénation mentale qu'on les observe surtout; mais l'hypnose nous en offre aussi de fréquents exemples. Comme le rêve et mieux que le rêve encore, l'hypnose nous offre des cas dans lesquels la personnalité s'aliène pour ainsi dire, et d'autres encore où elle se transforme tout entière. Dans ces différents cas, ce sont toujours les mêmes éléments qui sont en jeu: le sentiment de la vie organique, celui de la vie de relation et celui de la vie intellectuelle. L'aliéné qui a perdu son moi et qui prend l'habitude de se chercher lui-même jusque sous son lit (Hack.-Tuke), est un type parfait de cette aliénation de la personnalité; mais la personne réelle de l'hypnotisé ne paraît pas, bien souvent, lui être moins étrangère. Le second type est désigné par M. Ribot sous le nom de *personnalité alternante*. Dans cet état, le sujet oscille alternativement entre deux personnalités qui sont plus ou moins étrangères l'une à l'autre. Félicita X..., par exemple, celle dont M. Azam a si bien tracé la curieuse histoire, vit alternativement dans deux états de conscience tout différents; elle ne se souvient pas, dans l'état de sa condition ordinaire, de ce qu'elle est dans son état de condition seconde ou hypnotique. Et, dans chaque période de condition seconde, elle se souvient très bien de ce qu'elle était et de ce qu'elle a fait dans la période précédente de ce même état; et cette mémoire en partie double semble lui faire une double personnalité. Ceci paraît très exact en fait. Mais il faut bien admettre que, dans cet état, qui est une sorte d'hypnose, Félicita retrouve nets dans son souvenir les faits qui y ont été déposés dans des circonstances analogues. Or ce n'est pas seulement la mémoire qui est en défaut, mais il arrive que les faits détachés et mis en vedette par la dissociation hypnotique, se présentent seuls à l'esprit du sujet devenu incapable de

rassembler les autres faits connexes à ces derniers pour les comparer, et de les contrôler ensemble, devenu incapable surtout d'y arrêter son attention. Impuissante à fixer dans son esprit ces conceptions qui peuvent seules donner à la conscience sa plénitude et caractériser sa personnalité; il doit donc, tout en gardant le sentiment de l'existence, et peut-être aussi, quoique imparfaitement, celui de l'individualité, demeurer impuissant à établir la différenciation nécessaire à caractériser la personnalité; aussi préfère-t-il accepter telle que, celle que lui présente son imagination.

Quant au troisième type, celui où la personnalité est modifiée par substitution, c'est le plus simple et le plus fréquemment observé. Tel sujet se croit roi, archevêque, capitaine, magistrat, meurtrier, etc.; et ici les sensations ne paraissent jouer aucun rôle. Toute la méprise semble venir de l'imagination, dans laquelle cette idée une fois suggérée règne sans partage, en présence d'une intelligence qui la subit sans la corriger, sans même la contrôler.

L'un est général, il se croit au combat, excite ses troupes de la voix et du geste, commande la manœuvre et chante la victoire. Celui-là est président de la République, reçoit les ministres, donne des signatures, des audiences, etc. Tel autre encore se croit tel personnage connu et agit et parle comme il peut croire que ce personnage est susceptible de parler et d'agir.

En résumé, le sentiment et l'idée de la personnalité qui sont l'apanage de l'esprit en nous, trouvent cependant quelques-uns de leurs éléments dans l'ordre affectif de notre vie animale. L'hypnose, en altérant cet ordre de sensations, réduit de plus l'intelligence à une débilité et la volonté à une impuissance telles, que dans cet état l'imagination a remplacé les sens et l'automatisme a remplacé les déterminations volontaires.

C'est ainsi que la conscience, atteinte à la fois dans les divers éléments qui entrent dans sa constitution, s'altère profondément, et même jusqu'à s'annihiler parfois, dans l'état d'hypnose et de suggestion.

X

L'introduction des faits de l'hypnose dans le domaine scientifique n'a pas eu pour seul effet de fournir des cas curieux et intéressants à l'étude psychologique; elle impose à la déontologie toute une série de conditions aussi importantes que nouvelles, et elle ouvre dans le groupe des études médico-légales tout un chapitre, qui n'a guère été qu'indiqué jusqu'ici.

Pour nous guider sur ce terrain difficile et presque inexploré, nous avons cependant un fil conducteur que nous pouvons suivre: nous le trouvons dans l'analogie que les faits de l'hypnose présentent avec ceux des grandes intoxications, et en particulier avec l'alcoolisme et avec l'usage et l'abus du chloroforme.

La personne qui se soumet de plein gré à l'hypnose est de tous points comparable à celle qui s'abandonne volontiers à l'ivresse. Toutes deux aliènent leur liberté et leur conscience, et s'exposent aux abus graves qui peuvent résulter de cette aliénation. Et celle qui, après avoir consenti librement à se laisser hypnotiser fréquemment, devient de plus en plus facilement hypnotisable, est encore comparable à celle qui, prenant l'habitude alcoolique, devient de moins en moins capable de résister au désir et au besoin de boire. De sorte que la déchéance morale qui conduit l'alcoolique à l'œnomanie, est encore analogue à la déchéance qui met le sujet hypnotisable sous la dépendance de plus en plus étroite du magnétiseur.

Je me propose d'établir comment cette comparaison est assez exacte, pour que les règles morales qui président à l'appréciation des faits de l'alcoolisme, puissent être, dans la grande majorité des cas, applicables à l'hypnotisme; et pour que les questions médico-légales que soulèvent ces deux grands faits, puissent être jugées sinon identiquement du moins comparativement.

Cette première considération me paraît à elle seule suffisante pour que l'on réproouve en principe les pratiques

de l'hypnose, et pour que l'on blâme ceux qui s'y adonnent sans grande utilité; aussi bien ceux qui en subissent les effets que ceux qui en exercent l'influence. C'est là, ai-je dit ailleurs, une pratique malsaine en elle-même, puisqu'elle frappe de déchéance ceux qui s'y abandonnent, et une pratique dangereuse, puisque, outre cela, elle les expose à commettre, plus ou moins inconsciemment, des actes mauvais et même des actes criminels.

A. — Cette considération ne saurait nous faire proscrire d'une façon absolue l'usage d'un moyen dont nous ne pouvons encore apprécier toute la portée utile. Le chloroforme aussi a ses dangers: danger du fait des indiscretions, que le sujet chloroformé peut commettre au moment de la période d'ivresse chloroformique, danger du fait de l'état d'inconscience absolue, qui met le sujet anesthésié à la discrétion de ceux qui l'entourent, danger aussi pour la vie, quand l'anesthésie est portée trop loin ou que le sujet présente quelque tendance syncopale. Et cependant, malgré les graves abus et les sérieux dangers auxquels expose l'usage de cet agent médicamenteux, nul aujourd'hui ne voudrait proposer de s'en abstenir.

Il en sera probablement de même de l'hypnotisme, sauf quelques différences. Mais, s'il était avéré qu'en employant les pratiques les plus simples de l'hypnose et en ne revenant que rarement à son usage, on peut guérir certains troubles névralgiques, des migraines, des crises douloureuses quelconques, et même certaines névroses légères, je ne crois pas que, dans ces conditions, il y ait un danger sérieux à pratiquer l'hypnotisme. Il y a plus, et s'il était prouvé que la suggestion pratiquée pendant l'hypnose dans les grandes névroses et dans l'aliénation mentale, peut avoir une influence morale favorable sur l'état ultérieur de ces malades, il y aurait tort à ne pas en essayer, le cas échéant. S'il était avéré que la suggestion reçue pendant l'hypnose peut déterminer l'insensibilité après le réveil, chez un sujet qui va subir une opération douloureuse, je crois qu'on pourrait provoquer

ainsi l'anesthésie, au moins dans le cas où, pour un motif quelconque, on hésiterait à donner le chloroforme.

On objectera peut-être que l'hypnose est bien plus dangereuse moralement que le sommeil chloroformique ; que ce dernier, en supprimant la conscience, enlève en même temps presque toute spontanéité, et même rend à peu près impossible une action quelconque du sujet, tandis que l'hypnose lui laisse la possibilité d'agir automatiquement, et l'expose à commettre presque inconsciemment des actes auxquels il cesse de pouvoir se refuser. —

L'objection est sérieuse sans doute et fondée ; aussi, m'abstiendrai-je de toute conclusion absolue sur ce point, jusqu'à ce qu'une expérience plus précise et plus complète ait permis de se prononcer. — Je dirai cependant que, si l'objection est fondée en ce qui touche la comparaison à faire entre l'hypnotisé et l'homme ivre, elle ne l'est plus si l'on compare à l'hypnotisé l'homme anciennement et notoirement alcoolique, chez lequel, en dehors de toute provocation actuelle apparente, peuvent se produire des actes violents et comme des suggestions inconscientes et irrésistibles.

B. — La question de responsabilité doit être étudiée, relativement au magnétiseur et relativement au sujet hypnotisé.

Pour ce qui est du premier, il est certain qu'il ferait preuve d'une grande imprudence, en cherchant à hypnotiser un sujet contre son consentement, et en dehors de témoins, capables de rapporter exactement et fidèlement comment les choses se sont passées. Je n'insiste pas davantage ici sur ce point de déontologie professionnelle.

Pour ce qui est du sujet hypnotisé, plusieurs questions peuvent se poser à son égard. Étant donné que, dans l'état d'hypnose, la liberté du sujet peut être aliénée, ainsi que dans l'alcoolisme, dans des conditions causales diverses et à divers degrés, il y a lieu, comme le conseille Ortolan à propos de l'alcoolisme (*Résumé de droit pénal*), de rechercher d'abord dans quelles conditions le sujet

a été hypnotisé et en second lieu jusqu'à quel degré l'hypnose a été portée.

On reconnaît ainsi l'hypnose accidentelle, à laquelle la volonté du sujet n'a pas pris part, et qui a été assez profonde pour enlever au sujet toute liberté d'action et le mettre à la merci d'une suggestion quelconque. La responsabilité des actes accomplis dans ces circonstances ne serait pas imputable au sujet hypnotisé, mais à l'agent hypnotiseur.

En second lieu viendrait l'hypnose par la faute du sujet, soit que celui-ci ait recherché à être hypnotisé, ce qui paraît être fort rare, soit qu'il se soit prêté trop facilement à des essais ou à des expériences, dans lesquelles il se sait exposé à perdre toujours plus ou moins de son libre arbitre. Toutes réserves faites sur le degré de l'hypnose comme je viens de le faire entendre, les conséquences qui peuvent résulter de cette aliénation font de l'hypnose, recherchée ou consentie ainsi, une imprudence des plus graves, punissable au moins à ce titre.

Enfin, si l'hypnose était réalisée, soit par le sujet, soit par son magnétiseur, dans le but de faciliter à celui-là l'exécution d'un délit ou d'un crime, quel que soit le degré auquel elle aurait été réalisée, l'hypnose ne saurait détruire l'imputabilité, elle accroîtrait au contraire la culpabilité ; et il resterait à déterminer dans quelle mesure la responsabilité devrait en être attribuée, soit au magnétiseur, soit au sujet.

Je n'ai pas à entrer dans le détail de ces faits particuliers, mais il me semble que la comparaison que l'on peut faire de la plupart d'entre eux avec certains modes particuliers d'alcoolisme, permettra de les apprécier au même titre que ces derniers et de les juger par analogie.

C. — Dans un mémoire lu devant l'Académie des sciences morales, il y a un an, un professeur de droit de Nancy, M. Liégeois, a étudié au point de vue juridique les suggestions proprement dites, en considérant les actes criminels ou délictueux qui peuvent être accomplis dans ces conditions. Les faits rapportés dans ce mémoire, s'ils ne

sont pas tous à l'abri de la critique, méritent cependant d'être étudiés et appellent de nouvelles expériences. Des suggestions d'actes indifférents, délictueux ou criminels, des suggestions d'engagements pécuniaires ou autres y sont rapportées comme absolument authentiques. Les suggestions d'amnésie et d'incapacité de toute sorte auraient encore été observées, ainsi que les suggestions hallucinatoires, si propres à faire prendre le change en favorisant les faux témoignages. Toutefois, comme les faits ne peuvent se produire que dans l'état que l'on peut appeler l'hypnotisme confirmé ou le grand hypnotisme, c'est-à-dire chez les sujets adonnés à ces pratiques, il resterait toujours à ceux contre qui on l'invoquerait, la possibilité de prouver qu'ils ne sont pas habituellement adonnés à l'hypnotisme. Et s'il était prouvé qu'ils n'ont jamais pratiqué l'hypnose, il y aurait tout lieu de rejeter ce moyen, attendu qu'on n'arrive pas d'emblée à cet état, où la suggestion est irrésistible et à peine consciente.

Pour nous, il nous paraît impossible que l'étude de ces faits ne conduise pas la justice à placer l'hypnotisme à côté des grandes intoxications ou des grandes maladies qui sont susceptibles d'altérer plus ou moins profondément la conscience intellectuelle et la liberté morale des inculpés. Il resterait alors à juger les prévenus atteints de cette affection comme des malades sans doute, mais comme des malades qui se sont plus ou moins volontairement rendus tels.

Pour les mêmes raisons aussi, il nous semble impossible que la justice ne se préoccupe pas de ces faits à un autre point de vue ; c'est-à-dire pour en restreindre l'exercice à des cas déterminés et pour en condamner l'usage en dehors de ces conditions. L'hypnotisation est une opération assez grave pour que son emploi soit absolument réservé aux médecins, qui l'exerceraient sous leur responsabilité, et en s'entourant des précautions professionnelles que j'ai indiquées.

En tous cas, si l'on considère que l'hypnose tient les sujets qui y sont soumis dans un état qui est, à vrai dire,

une mutilation de la personne humaine, mutilation par suppression des aptitudes supérieures de la personne et par exaltation de ses facultés automatiques ; que l'état d'hypnose et l'hypnotisme sont de tous points comparables à une maladie et assimilables aux grandes névroses ; que l'habitude de l'hypnotisme laisse les sujets dans un état de plus en plus avéré d'imminence morbide ; que ces maladies peuvent se substituer des plus facilement l'une à l'autre et conduire aux accidents les plus graves, — on doit admettre comme dûment motivée la suspicion, pour ne rien dire de plus, dans laquelle l'autorité ecclésiastique a tenu jusqu'ici ces pratiques, et conclure que, sauf les réserves que j'ai indiquées, il est bon de s'en abstenir.